

RAPPORT

SUR LES CONCOURS D'ENTRÉE
À L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

ANNÉE 2016

Présenté par M. Thierry BERT
Inspecteur Général des Finances
Président des jurys

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE SYNTHÈSE ET OBSERVATIONS GÉNÉRALES DU PRÉSIDENT DES JURYS..... 1

1.	Les jurys ont arrêté un certain nombre de positions communes au cours de plusieurs séances de préparation ; ce point paraît essentiel, et mérite certainement d'être conservé et même renforcé.....	1
1.1.	<i>La méthode.....</i>	1
1.2.	<i>Principaux enseignements.....</i>	2
1.2.1.	<i>Une ambiance de bienveillance.....</i>	2
1.2.2.	<i>Les critères d'évaluation et de notation.....</i>	2
2.	Les résultats chiffrés apparaissent dans le tableau suivant.	4
2.1.	<i>Les épreuves écrites d'admissibilité.....</i>	5
2.1.1.	<i>Il est manifeste que certaines épreuves techniques ont été préparées de manière insuffisante par un grand nombre de candidats, notamment les questions sociales et les finances publiques.</i>	5
2.1.2.	<i>La lecture et la compréhension du sujet posent encore problème à de trop nombreux candidats</i>	6
2.1.3.	<i>Les candidats maîtrisent la notion d'ordonnancement des idées, mais ce classement ne constitue pas à proprement parler un « plan » qui organiserait une réponse à la question posée.....</i>	6
2.1.4.	<i>Les jurys ont observé chez de nombreux candidats une exploitation malencontreuse des dossiers joints.</i>	7
2.1.5.	<i>L'utilisation des références a pu présenter des difficultés à certains.....</i>	8
2.1.6.	<i>La forme.....</i>	8
2.2.	<i>Les épreuves orales d'admission.</i>	9
2.2.1.	<i>Les connaissances techniques.....</i>	10
2.2.2.	<i>L'épreuve d'entretien et l'épreuve collective d'interaction.</i>	10
2.2.3.	<i>Les épreuves de langues</i>	11
3.	Données statistiques d'ensemble	11
3.1.	<i>Dénombrement des candidats.....</i>	11
3.2.	<i>Sélectivité à l'admissibilité et à l'admission.....</i>	12
3.3.	<i>Taux de féminisation</i>	13
3.3.1.	<i>Les niveaux de féminisation des inscriptions et des présents restent dans les étiages des quatre années précédentes</i>	13
3.3.2.	<i>Pour des raisons que le jury ne s'explique pas, les épreuves écrites ont éliminé davantage de candidates que de candidats au concours externe et au troisième concours.....</i>	13
3.3.3.	<i>Les épreuves orales ont en revanche permis de maintenir l'équilibre entre les candidates et les candidats, sauf au troisième concours</i>	14
3.4.	<i>Caractéristiques de la promotion recrutée en 2016.....</i>	14
3.4.1.	<i>Âge des admis.....</i>	14
3.4.2.	<i>Nombre de candidatures antérieures</i>	14
3.4.3.	<i>Origines administratives ou professionnelles des candidats admis.....</i>	15
	Conclusions générales	16

DEUXIÈME PARTIE OBSERVATIONS DÉTAILLÉES DES JURYS..... 17

1.	ÉPREUVES ÉCRITES	17
1.1.	<i>Droit public</i>	17
1.1.1.	<i>Concours externe</i>	17
1.1.2.	<i>Concours interne.....</i>	18

1.1.3.	Troisième concours.....	20
1.2.	Économie.....	23
1.2.1.	Concours externe.....	23
1.2.2.	Concours interne.....	26
1.2.3.	Troisième concours.....	28
1.3.	Questions contemporaines.....	29
1.3.1.	Concours externe.....	29
1.3.2.	Concours interne.....	32
1.3.3.	Troisième concours.....	33
1.4.	Questions sociales.....	34
1.4.1.	Concours externe.....	34
1.4.2.	Concours interne.....	36
1.4.3.	Troisième concours.....	38
1.5.	Finances publiques.....	39
1.5.1.	Concours externe.....	39
1.5.2.	Concours interne.....	40
1.5.3.	Troisième concours.....	41
2.	ÉPREUVES ORALES.....	42
2.1.	L'épreuve d'entretien : observations du Président des jurys.....	42
2.1.1.	La méthode suivie.....	42
2.1.2.	Les quatre points qui étaient à l'ordre du jour ont fait l'objet d'un accord unanime.....	43
2.1.3.	Principales observations sur les prestations des candidats.....	45
2.2.	L'épreuve collective d'interaction.....	51
2.2.1.	Pour cette seconde année, le jury estime que l'épreuve fonctionne de manière satisfaisante.....	52
2.2.2.	Le jury a néanmoins observé des comportements qui traduisent une perception encore imprécise de ce qui est évalué par cette épreuve.....	53
2.2.3.	Une épreuve qui reste cependant très discriminante.....	54
2.2.4.	Le jury tient à indiquer que cette épreuve devrait inciter les candidats et ceux qui les préparent à travailler sur le sens plus que sur la méthode.....	54
2.3.	Questions internationales.....	55
2.3.1.	Concours externe.....	55
2.3.2.	Concours interne.....	56
2.3.3.	Troisième concours.....	57
2.4.	Union européenne.....	58
2.4.1.	Concours externe.....	58
2.4.2.	Concours interne.....	58
2.4.3.	Troisième concours.....	60
3.	LANGUES.....	61
3.1.	Anglais.....	61
3.1.1.	Concours externe.....	61
3.1.2.	Concours interne.....	63
3.1.3.	Troisième concours.....	63
3.2.	Allemand : rapport commun aux trois concours.....	65
3.3.	Espagnol : rapport commun aux trois concours.....	66
3.3.1.	Corpus de textes sélectionnés.....	66
3.3.2.	Bilan et conseils.....	66
3.4.	Russe : (rapport commun aux trois concours).....	67
3.5.	Italien (rapport commun aux trois concours).....	68
3.6.	Portugais et chinois.....	68

PREMIÈRE PARTIE

SYNTHÈSE ET OBSERVATIONS GÉNÉRALES DU PRÉSIDENT DES JURYS

Comme le prévoient les textes en vigueur¹, le président des jurys est appelé à présenter au Premier Ministre et au Conseil d'Administration de l'École un rapport d'ensemble sur le fonctionnement des épreuves du concours d'entrée et sur ses résultats, ainsi que les principales observations qu'il appelle de sa part et de celle des autres membres des jurys.

Tout d'abord, les membres des jurys et le Président souhaitent remercier chaleureusement les équipes organisatrices. Les membres de la direction de la formation et notamment du service du recrutement et de l'évaluation, les surveillants, et les assistants, ont manifesté tout au long des épreuves écrites comme orales un sens de l'organisation, une chaleur humaine et un sens du service absolument remarquables. Qu'ils en soient tous remerciés.

Le Président souhaite également souligner d'emblée que les jurys ont fait montre, pendant toute la durée du concours, d'une parfaite cohésion ; ils ont longuement échangé tant sur les critères d'évaluation qu'ils allaient retenir que sur le choix des sujets qu'ils allaient proposer et les méthodes de notation qu'ils allaient adopter. Leurs observations détaillées sont reprises en deuxième partie de ce rapport.

Le rapport de synthèse établi par le président des jurys a naturellement été établi en tenant compte des observations des deux assesseurs, M. Richard SAMUEL et M^{me} Mireille FAUGÈRE, et la seconde partie reprend le texte même des observations formulées par les membres des divers jurys.

Il paraît cependant possible et intéressant de synthétiser ces observations de manière à ce que ce document soit le plus utile possible aux futurs candidats comme aux équipes chargées de les préparer.

1. Les jurys ont arrêté un certain nombre de positions communes au cours de plusieurs séances de préparation ; ce point paraît essentiel, et mérite certainement d'être conservé et même renforcé.

1.1. La méthode

Les jurys des diverses matières ont eu l'occasion de se réunir à cinq reprises, à l'initiative de l'École, dans les occasions suivantes :

- Un séminaire tenu sous la direction d'un expert en processus de recrutement.
Il était destiné à récapituler les règles qui s'appliquent aux recrutements des fonctionnaires (objectivité, égalité de traitement, non-discrimination) et à présenter quelques conseils pratiques pour améliorer les techniques de notation et le fonctionnement courant des entretiens (évitement des « biais » subjectifs, gestion des « impressions » pouvant naître au sein du jury du fait, par exemple, des origines sociales ou culturelles des candidats).
- Deux séances plénières par concours, pour déterminer le choix de principe puis la formulation précise des sujets des épreuves d'admissibilité.

¹ Article 6 du décret N°2015-1449 : « A l'issue des concours, le président du jury adresse un rapport au Premier ministre et au ministre chargé de la fonction publique. Ce rapport est transmis au conseil d'administration de l'École. »

- Une séance plénière réunissant les membres des jurys des trois concours pour préparer et harmoniser le déroulement des oraux.
- Une séance réservée aux jurys de langues, pour déterminer les critères de notation.
- Enfin, un séminaire de deux jours réservé aux jurys de l'épreuve de questions contemporaines (écrit) et par conséquent de l'épreuve d'entretien (qui a succédé au « grand oral »), tenu sous la direction d'un spécialiste de l'évaluation des compétences.

En outre, les jurys de l'épreuve d'entretien et ceux de l'épreuve collective d'interaction se sont rencontrés avant le début des épreuves pour améliorer autant que possible la complémentarité de ces deux épreuves.

Ces séances ont été essentielles dans la cohésion ultérieure du jury.

1.2. Principaux enseignements

Les membres des jurys se sont très facilement entendus sur un grand nombre de points qui auraient pu donner lieu à des divergences gênantes s'ils ne les avaient pas réglées d'emblée.

1.2.1. Une ambiance de bienveillance

Il est impossible de tirer le meilleur d'un être vivant, qu'il s'agisse d'un animal ou d'un être humain, en le bousculant, en le terrifiant ou en l'humiliant ; lorsqu'on le fait, on suscite les instincts archaïques de peur, de fuite ou d'agressivité, ce qui ne peut qu'inhiber le fonctionnement complet du cerveau ; c'est exactement le contraire de ce qu'il est souhaitable de faire dans le processus de recrutement d'un fonctionnaire (et du reste, dans le management en général).

Les jurys se sont donc très vite accordés pour solliciter plutôt la partie corticale des candidats, siège de la réflexivité, du raisonnement, et du langage. Cette position a d'ailleurs été fermement soutenue par les deux consultants. Il en est résulté une décision collective de bienveillance, d'attention et d'ouverture de la part des jurys.

Ceux-ci ont donc exclu les questions volontairement déstabilisantes, les questionnements « en rafale », ou les techniques consistant à couper brutalement la parole aux candidats pour tester leurs réactions- sauf à le faire de manière polie lorsqu'il était évident que ces derniers s'éternisaient à l'excès dans l'une de leurs zones de confort.

Naturellement, les risques d'un excès de bienveillance ont été identifiés. Il n'était pas question d'être indifférent aux lacunes des connaissances ou des raisonnements, à l'incohérence de la pensée ou à l'incapacité de conclure un développement. Il s'agissait seulement de tenter, par des « relances » appropriées, de distinguer ce qui tenait à la timidité ou au « stress » de ce qui constituait une véritable insuffisance. Les séminaires évoqués précédemment ont été essentiels pour informer les jurys des techniques utilisables à cette fin.

1.2.2. Les critères d'évaluation et de notation

Les échanges ont permis aux jurys de discuter des critères d'évaluation qu'ils devaient collectivement retenir, et surtout de les objectiver. Cette réflexion collective a permis d'éviter certains écueils, tels celui de privilégier les candidats les plus « formatés » ou ressemblant le plus aux membres des jurys (« je me vois bien travailler avec lui/elle »), ou de s'agacer de tel ou tel tic de langage qui peut provenir de l'origine sociale ou géographique.

S'agissant des épreuves écrites, ils se sont entendus sur la nécessité d'établir entre eux, par épreuve, des grilles de notation tenant compte à la fois de la forme (clarté, plan) et du fond, et pondérant selon les sujets les points qu'il était indispensable de traiter et ceux qui pouvaient faire l'objet de « bonus ». Cette pratique a évité dans la quasi-totalité des cas d'avoir à procéder à des harmonisations « a posteriori » entre les notations effectuées par des groupes de correcteurs différents.

Ils ont été d'accord, à ma demande explicite, pour relativiser l'importance de l'orthographe, en limitant à deux points au maximum les pénalités dues à des défaillances sur ce point, à moins que les copies n'en soient rendues incompréhensibles. Nous savons tous que l'orthographe a évolué et évolue continuellement : on n'écrit plus comme Montaigne ou Richelieu, pourtant fondateur de l'Académie. Nous savons aussi qu'il s'agit souvent d'un « marqueur social », et qu'il faut donc relativiser son importance si l'on veut pratiquer des recrutements innovants. Mais pour avoir lu un certain nombre de copies, j'appelle néanmoins l'attention des candidats sur le fait qu'une orthographe trop défaillante (ou une syntaxe trop inappropriée) jouera immanquablement contre eux dans leur carrière, car elle pourra indisposer parfois leur environnement professionnel ou les destinataires de leurs écrits.

S'agissant enfin des épreuves écrites comme orales, il a enfin été convenu d'ouvrir autant que possible l'éventail des notes, en utilisant toute la palette de 0,5 à 20, le zéro étant réservé aux copies blanches. Dans un concours, une forte dispersion des notes facilite en effet la tâche du jury, car elles sont destinées à se combiner, selon les coefficients des matières concernées, pour déterminer le classement final. Il convient ici de rappeler aux candidats qu'une note très haute ne signale pas une valeur absolue exceptionnelle de la personne concernée, pas plus qu'une note très basse n'implique sur elle un jugement absolument négatif du jury : il ne s'agit que de classer des travaux dans un panel, de la manière la plus claire possible, sur la base d'une prestation particulière effectuée à un moment particulier.

2. Les résultats chiffrés apparaissent dans le tableau suivant.

Épreuve	Concours	Note maximale	Note minimale	Moyenne	Médiane
Épreuves écrites					
Droit public	CE	17	0	7.2	7
	CI	18	0.5	8.6	8.5
	TC	11	1	6.5	7
Économie	CE	16	0	7.7	7.5
	CI	17	1.5	9	8.5
	TC	17	2	8.9	9
Questions contemporaines	CE	18	0	8.6	8.5
	CI	17	3	9.1	9
	TC	18	3	11.4	12
Questions sociales	CE	18	0	9.1	9
	CI	14	0.5	7.5	7.5
	TC	16	5.5	11.3	11.5
Finances publiques	CE	17	0	7.6	7.5
	CI	19.5	1	9.1	9
	TC	16	5	7.5	7
Épreuves orales					
Épreuve d'entretien	CE	19	2	12	12.1
	CI	19	4	11.3	11
	TC	18	4	12	12
Épreuve collective d'interaction	CE	17	4	9	9.7
	CI	16	4	10.1	10
	TC	19	3	9.1	7
Questions internationales	CE	19	7	13.5	13.8
	CI	17.5	1	8	7.5
	TC	17	6	10.7	10
Questions européennes	CE	17	2	11	11
	CI	18	5	9.9	10
	TC	16.5	5	9.4	8.5

Ces résultats appellent les principales observations suivantes.

2.1. Les épreuves écrites d'admissibilité

La dispersion des notes apparaît dans le tableau suivant.

Épreuve	Concours	0<5	5<10	10<15	>15	Nombre de candidats
Droit public	CE	139	389	125	7	662
	CI	24	112	90	11	237
	TC	13	35	9	0	57
Économie	CE	81	421	136	10	648
	CI	19	125	82	9	235
	TC	2	34	16	3	55
Questions contemporaines	CE	64	362	193	27	646
	CI	20	117	82	16	235
	TC	2	17	25	11	55
Questions sociales	CE	24	327	257	37	645
	CI	23	176	36	0	235
	TC	0	13	38	4	55
Finances publiques	CE	147	320	165	11	643
	CI	40	98	68	28	234
	TC	14	26	13	2	55

Ce tableau, qui confirme que le jury a étalé les notes pour permettre une sélection claire des candidats et éviter qu'elles ne se concentrent au centre d'une courbe de Gauss, appelle un certain nombre de commentaires dont le détail, épreuve par épreuve, se trouve en seconde partie de ce rapport.

2.1.1. Il est manifeste que certaines épreuves techniques ont été préparées de manière insuffisante par un grand nombre de candidats, notamment les questions sociales et les finances publiques.

Cette situation est très nette pour l'épreuve de questions sociales au concours interne, même si l'on exclut les questions de forme qui seront abordées plus loin. Dans un très grand nombre de cas, un certain nombre de connaissances indispensables n'avaient pas été assimilées.

Elle est surtout manifeste dans l'épreuve de finances publiques, qui est une épreuve de connaissances, et sur laquelle un trop grand nombre de candidats n'ont pas obtenu la moyenne, surtout au concours externe.

2.1.2. La lecture et la compréhension du sujet posent encore problème à de trop nombreux candidats.

Les meilleures copies ont pu montrer qu'il était tout à fait possible de lire convenablement le sujet, de se placer dans la situation qu'il indiquait, d'en définir les termes, et de comprendre la question posée. Mais cette méthode suppose que le candidat prenne un certain temps de réflexion pour poser les termes de la problématique, avant de lister toutes les idées qui peuvent lui venir à l'esprit à l'évocation de tel ou tel terme de l'énoncé.

Ce défaut a été observé dans toutes les épreuves de dissertation. On en retiendra ici trois exemples.

Dans l'une des épreuves de droit public, il était demandé au candidat de se mettre dans la situation d'un fonctionnaire chargé de synthétiser pour son Ministre, en vue d'une réunion avec des élus locaux, les règles à respecter pour aider sur leur territoire à la construction de nouveaux lieux de culte. De nombreuses copies se sont contentées, sans adopter le ton nécessaire à une « note Ministre », de recopier la jurisprudence jointe au dossier, en commettant d'ailleurs quelques erreurs d'appréciation du principe de laïcité, et sans conclure. Or, ce dont a besoin un Ministre dans une telle circonstance, c'est d'une note très claire sur trois points : de telles aides sont-elles possibles ? Si oui, dans quelles conditions ? Et quels sont les risques si ces conditions ne sont pas respectées ?

L'épreuve d'économie de l'un des trois concours avait pour sujet : « Un monde de croissance(s) ? Selon quels indicateurs ? ». Presque toutes les copies ont traité des indicateurs alternatifs au PIB, ce qui ressortait du reste de l'une des pièces du dossier. Mais rares ont été les candidats qui se sont demandés pourquoi le jury avait inclus dans le sujet le mot « monde », et s'il n'y avait pas là de quoi s'interroger sur la capacité de ce « monde » à afficher de manière soutenable des taux de croissance de sa production (et d'ailleurs de quelles productions ?) indéfiniment positifs. C'est là un problème qui tient à la lecture même de tous les termes employés dans le sujet.

L'une des épreuves de questions contemporaines était ainsi formulée : « la notion de frontière a-t-elle encore un sens ? ». Le dossier joint montrait à l'évidence que le jury attendait un développement sur les frontières étatiques. Au lieu de circonscrire le sujet, quitte à le justifier, ou à en conserver le sens (frontières politiques) et l'élargissant à d'autres pays que la France, certaines copies ont cru devoir traiter de la notion de frontière en général et sous tous ses aspects, en l'assimilant à celle de limite. Certes, les cellules ont une frontière (d'ailleurs poreuse), et les systèmes solaires n'en ont pas entre eux, puisqu'ils baignent dans une matière dont nous ne savons d'ailleurs que très peu de choses et sont liés par des forces infinies. Mais ce n'était pas le sujet.

2.1.3. Les candidats maîtrisent la notion d'ordonnement des idées, mais ce classement ne constitue pas à proprement parler un « plan » qui organiserait une réponse à la question posée.

La plupart des candidats classent leurs idées en deux parties et deux sous-parties, souvent liées les unes aux autres comme le sont des thèses et des antithèses, et « chevillées » par des expédients un peu scolaires (« mais », « néanmoins », « pour autant »...). Rien n'est ici répréhensible, sinon des défauts de jeunesse liés au caractère intensif des exercices auxquels ils se sont soumis.

En revanche, ils ont souvent oublié qu'un bon plan doit poser une problématique allant d'un point A à un point B (« plan dynamique »), et concluant par une thèse qu'on aura défendue en filigrane tout au long de la dissertation et qui servira de matière à la conclusion. Ils se contentent bien souvent soit de classer des éléments descriptifs, dans le pire des cas, soit de les organiser en une thèse et une antithèse. Mais rares sont ceux dont on peut résumer le raisonnement en une phrase conclusive. La conclusion devient alors un simple résumé des deux parties qui la précèdent, sans présenter de valeur ajoutée.

Cela vaut dans toutes les épreuves faisant l'objet d'une dissertation, comme l'indiquent les remarques des jurys figurant en seconde partie de ce rapport.

Pour reprendre l'exemple du sujet sur les « frontières » précédemment cité, toutes les opinions étaient acceptables par le jury, dès lors qu'elles étaient fondées. Le candidat pouvait parfaitement défendre la thèse selon laquelle les frontières politiques étaient des vestiges d'un ordre ancien et ne pouvaient que voler en éclats sous la pression des mouvements de plus en plus rapides des biens, des informations, des capitaux et des personnes. Il pouvait à l'inverse penser que l'homme ayant toujours eu besoin d'un lieu où s'abriter des calamités extérieures, il était vain de croire que la porosité actuelle des frontières allait être longtemps supportée par les peuples. Mais il était attendu qu'il fût état d'une réflexion. Beaucoup en sont restés à un simple exposé.

2.1.4. Les jurys ont observé chez de nombreux candidats une exploitation malencontreuse des dossiers joints.

- Certains candidats ont omis d'exploiter certains textes joints, au risque de négliger l'un des sens du sujet.

À titre d'exemples, dès lors que le jury avait pris soin de joindre au dossier la Charte du Contribuable en annexe au sujet de droit public portant sur les rapports entre le droit et les mutations de l'État, c'était pour que les candidats l'exploitent : il s'agit d'un document non législatif, non réglementaire, et pourtant créateur de droit, ce qui apporte un élément à la réflexion. De même, le jury avait estimé devoir joindre au sujet de questions contemporaines intitulé « L'histoire est-elle l'affaire de l'État », le texte par lequel le président de la République reconnaît la responsabilité de la France dans la rafle du Vel d'Hiv. Là encore, ce texte pouvait être exploité, car l'histoire (ou tout au moins son appréhension) peut aussi, parfois, être l'affaire de l'État...

Il s'agit là d'une lacune fréquente, que les candidats ne peuvent attribuer à la longueur des dossiers, qui ne dépassent pas une dizaine de pages.

- Les jurys ont observé une insuffisante familiarité de nombreux candidats avec les textes jurisprudentiels ou les données économiques chiffrées.

S'agissant des jurisprudences, certains candidats ont visiblement beaucoup de mal à en maîtriser la lecture, à tirer des arguments pertinents de leurs dispositifs articulés et de leurs conclusions, et de les situer dans l'ensemble du droit positif – cette dernière remarque valant notamment pour les arrêts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Il est possible que leur entraînement à ces exercices de lecture ne soit pas suffisant.

S'agissant des données chiffrées, le problème est apparu particulièrement aigu dans l'exercice de rédaction de la note Ministre préparatoire à un sommet du G7 consacré aux pays émergents. Certes, le dossier comprenant un grand nombre de courbes et de tableaux. Mais cette situation est habituelle et devrait être très souvent rencontrée par les candidats dès leur entrée dans l'administration, quel que soit leur poste. Là encore, ils doivent être entraînés à sélectionner les éléments pertinents d'un article ou d'un rapport.

- Enfin, certains candidats se limitent au dossier, sans oser en sortir en utilisant leurs connaissances personnelles.

Or, qu'il s'agisse des dossiers d'économie, de « questions contemporaines », ou même de droit public, il était impossible d'attendre du dossier l'ensemble des informations nécessaires, sauf à réduire le travail à n'en être qu'une simple synthèse, et à manquer de toute mise en perspective des éléments dont il était constitué. Les textes relatifs au concours de l'ENA précisent d'ailleurs que ce dossier n'a qu'une fonction d'appui, et ne constitue en aucun cas l'unique base des développements demandés.

2.1.5. L'utilisation des références a pu présenter des difficultés à certains.

- Les références économiques ou juridiques

Les candidats doivent être capables de distinguer nettement dans leurs développements ce qui constitue une base solide et partagée (textes législatifs ou réglementaires, jurisprudences, articles ou livres de doctrine économique signalés par une référence scientifique –le nom du ou des auteurs suivis d'une date de publication) de ce qui n'a valeur que de « rapport », de commentaire ou d'analyse. Il leur est tout à fait loisible de prendre une certaine distance par rapport à ce deuxième type de documents, même s'ils sont impressionnés par la qualité de leurs auteurs (les directions générales de grands ministères, un parlementaire, la Cour des Comptes....). Il est trop souvent arrivé que tous ces documents soient revêtus de la même autorité dans les développements, au détriment de l'analyse du sujet et de l'originalité de l'approche.

- Les citations et les références historiques (questions contemporaines)

Il s'agit là d'un aspect de la dissertation de questions contemporaines très mal maîtrisé par une très grande partie des candidats, persuadés que les jurys interprètent la multiplication des citations comme la preuve d'une vaste culture. A la lecture de certaines copies, on se demande même si le candidat n'a pas construit intentionnellement un paragraphe pour « enchâsser », en quelque sorte, une citation qu'il tenait absolument à « placer ». Il convient donc de rappeler une fois de plus que c'est le raisonnement qui est prioritaire dans l'épreuve de questions contemporaines, la convocation de tel ou tel auteur par le candidat ne trouvant sa place que si elle appuie ce raisonnement de la manière la plus naturelle possible. Enfin, il faut rappeler que si grand soit-il, un auteur n'exprime qu'une opinion, et que cette opinion n'a aucune valeur si elle n'est pas insérée dans un développement convaincant.

S'agissant des références historiques, le jury tient à appeler l'attention des candidats sur deux points. D'abord, il convient qu'elles soient justes, alors qu'il a été observé que nombre d'entre elles ne l'étaient pas. Ensuite, elles doivent s'insérer dans un véritable raisonnement du candidat, sans pouvoir s'y substituer. À cet égard, traiter de la question des frontières par un historique de l'évolution de la carte de France ne permettait pas de répondre à la question posée.

2.1.6. La forme

Le jury est parfaitement conscient du stress qui peut frapper les candidats au cours de ces épreuves, et du fait qu'il est toujours difficile d'effectuer un exercice dans un temps limité. Mais la maîtrise du stress et du temps fait partie de l'exercice. Les copies présentant un trop grand nombre de fautes d'orthographe au point de les rendre illisibles, celles dont la syntaxe rendait certains développements incompréhensibles, celles qui n'étaient pas terminées, celles qui ne présentaient aucune conclusion lorsque celle-ci s'imposait, ont donc été pénalisées.

De même, le jury attend du candidat qu'il donne à son travail une certaine tonalité en fonction de la situation dans laquelle on lui demande de se placer. Une « note Ministre » doit être claire, concise et conclusive. L'épreuve de « questions contemporaines » n'est pas assimilable à une dissertation d'histoire, de philosophie ou de lettres. Et le style qui convient aux épreuves d'économie ou de droit public doit être technique, et non journalistique ni même sociologique.

Enfin l'abus d'acronymes peut être irritant pour le lecteur, surtout lorsqu'ils ne sont jamais développés dans la copie, ce qu'il faut faire absolument lors de leur première utilisation. Il convient en outre que ces acronymes soient couramment reconnaissables : le sigle « OMC » est admis comme acronyme pour « Organisation mondiale du commerce », mais non « PS » pour « prélèvement à la source »...

2.2. Les épreuves orales d'admission

Rappel des notes obtenues :

Le président tient à signaler d'emblée que, dans leur grande majorité, les candidats admissibles aux épreuves orales sont apparus très divers, vifs, intelligents, souvent engagés dans des activités associatives. Leur parcours était presque toujours marqué par une expérience d'une ou de plusieurs années à l'étranger, au titre notamment de l'année de « césure » actuellement intégrée dans de nombreuses formations, mais aussi d'expériences d'aide au développement ou de projets personnels... C'est là le signe de la qualité du vivier de ce recrutement et de la qualité des profils dont bénéficiera par conséquent l'administration.

Épreuve	Concours	Note maximale	Note minimale	Moyenne	Médiane
Épreuve d'entretien	CE	19	2	12	12.1
	CI	19	4	11.3	11
	TC	18	4	12	12
Épreuve collective d'interaction	CE	17	4	9	9.7
	CI	16	4	10.1	10
	TC	19	3	9.1	7
Questions internationales	CE	19	7	13.5	13.8
	CI	17.5	1	8	7.5
	TC	17	6	10.7	10
Questions européennes	CE	17	2	11	11
	CI	18	5	9.9	10
	TC	16.5	5	9.4	8.5

Il paraît important néanmoins d'attirer l'attention des candidats et des centres de préparation sur trois points essentiels.

2.2.1. Les connaissances techniques

De manière tout à fait évidente, les candidats ne se sont pas suffisamment préparés aux épreuves de questions internationales et de questions européennes. On le voit à la simple lecture du tableau général des notes :

- À l'épreuve de questions internationales, 50% des candidats ont moins de 10/20 au concours interne (médiane : 7,5/20) et au troisième concours (médiane à 10/20)
- À l'épreuve de questions européennes, de même, les médianes s'établissent à 10/20 au concours interne et à 8,5/20 au troisième concours.

Les jurys de ces deux épreuves ont rédigé à cet égard des observations détaillées, auxquelles on ne peut ici que renvoyer pour une meilleure compréhension de la situation. Le problème vient certainement du fait que les étudiants privilégient la préparation aux écrits, et se trouvent dans une grande difficulté lorsqu'ils se trouvent admissibles et contraints, par conséquent, de rattraper leur retard dans la préparation des oraux techniques. Ce travers est très classique, mais dangereux.

Le président souhaite néanmoins souligner deux points qui lui paraissent faciles à améliorer.

- Le premier relève du caractère très concret de ces épreuves.

Tout se passe comme si les candidats s'étaient concentrés sur les mécanismes institutionnels de l'Union Européenne, sans en percevoir les aspects les plus vivants, c'est-à-dire les politiques communes. De même, dans le domaine international, les candidats savent par exemple « parler » des crises, mais butent sur la situation géographique de tel ou tel pays concerné par ces crises, ce qui amoindrit la pertinence de leur exposé. Ce sont donc les candidats qui ont su donner de la chair à leurs développements qui ont été privilégiés par les jurys.

Cette situation est facile à améliorer compte tenu du grand nombre d'atlas historiques ou géopolitiques qui sont actuellement disponibles sur le marché.

- L'actualisation des connaissances

Les jurys ont observé chez de nombreux candidats un défaut majeur d'actualisation des connaissances, certains exposés se référant même, selon l'un des jurys, à des situations vieilles de quelque 20 ans. Il s'agit très probablement de candidats qui ont utilisé des manuels de droit international relativement obsolètes.

La solution à cette difficulté ne peut venir que de la tenue par les candidats de dossiers de presse à jour sur les principales questions actuelles, ce qui implique naturellement qu'ils ne se préparent pas à ces épreuves au dernier moment. Il n'existe pas en effet de « manuel » parfaitement à jour dans ces domaines.

2.2.2. L'épreuve d'entretien et l'épreuve collective d'interaction

Ces deux épreuves sont ici considérées comme un seul ensemble. Elles sont en effet complémentaires.

L'épreuve d'entretien est individuelle. Pour apprécier la personnalité et les motivations des candidats, le jury a particulièrement testé, outre la cohérence de leurs parcours, les capacités de raisonnement des candidats, leur réflexivité, la cohérence de leurs développements, et leur réactivité devant une situation inattendue.

L'épreuve d'interaction est collective. Elle teste des qualités complémentaires à celles de l'épreuve d'entretien : capacité d'écoute de l'autre, capacité de faire progresser un raisonnement en commun, capacités d'observation d'un débat que l'on doit pouvoir critiquer de manière positive.

Le Président renvoie là encore le lecteur aux développements particulièrement détaillés qui figurent sur ces deux épreuves dans la seconde partie du rapport, et qu'il serait donc vain de reprendre ici. Il attire néanmoins l'attention des candidats et des centres de préparation sur trois points majeurs.

- L'épreuve d'entretien teste notamment la réflexivité du candidat et sa réactivité dans une situation inhabituelle à laquelle il pourrait être confronté.

Or, certains candidats ne savent tirer aucune leçon, ni aucune idée, de leurs expériences -pourtant réelles et qui pourraient donner lieu à de riches développements. Ce défaut est incompréhensible.

Plus fréquemment, la deuxième partie de l'épreuve (« mise en situation ») a déstabilisé un grand nombre de candidats, au point de leur faire quelquefois perdre leurs moyens dans le dernier quart d'heure consacré aux questions d'actualité. L'organisation de quelques jeux de rôles durant les préparations serait de nature à pallier cette difficulté en habituant les candidats à cette épreuve, ce qui leur permettrait de laisser s'exprimer leur bon sens. Cela permettrait aussi de les entraîner à mobiliser leurs expériences professionnelles au cours de l'entretien, ce qu'ils n'ont souvent pas su faire, parfois de manière inexplicable, sur des sujets qui pouvaient pourtant parfaitement leur convenir.

- L'épreuve collective d'interaction n'est ni une épreuve de « culture générale », ni un test d'unanimité forcé.

Certains candidats commettent encore un contresens sur cette épreuve en croyant qu'il s'agit, face à un sujet, d'éblouir le jury en multipliant les citations et les références historiques, philosophiques ou littéraires. Or, ce n'est pas le propos.

Il s'agit pour les candidats, collectivement, de s'écouter pour faire progresser l'intelligence collective d'un sujet ou d'une situation, et, pour l'observateur, d'exprimer son opinion réelle sur cette élaboration collective et de la justifier, sans avoir peur de présenter une analyse objective et équilibrée des échanges durant la phase de restitution.

2.2.3. Les épreuves de langues

Les commentaires détaillés des jurys figurent en deuxième partie du rapport.

3. Données statistiques d'ensemble

3.1. Dénombrement des candidats

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Inscrits	1096	342	112
Présents 1er jour	662	237	57
Présents 5ème jour	643	234	55
Absentéisme* 2016	39,60%	30,70%	49,11%
Taux session 2015	36,67 %	27,46 %	36,21 %
Taux session 2014	38,77%	29,85%	36,76%
Taux session 2013	39,71%	31,76%	39,63%

* absents au premier jour des épreuves / nombre d'inscrits.

Une augmentation générale du niveau d'absentéisme aux épreuves d'admissibilité a été constatée. Elle s'est également manifestée, après vérification, pour de nombreux concours de catégorie A+ tels que directeur des hôpitaux ou conseiller des Tribunaux administratifs.

L'accroissement du nombre des inscriptions (+34) permet néanmoins de limiter la perte de candidats en salle au dernier jour des épreuves à 28 par rapport à 2015.

3.2. Sélectivité à l'admissibilité et à l'admission

Candidats déclarés admissibles

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Nombre d'admissibles	95	80	23
Sélectivité *	1/7 (15%)	1/3 (34%)	Presque 1 / 2 (42%)
Désistés	1	1	0

* nombre d'admissibles / nombre de présents à la dernière épreuve d'admissibilité.

Candidats admis.

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Inscrits	1096	342	112
Présents à la 5ème épreuve d'admissibilité	643	234	55
Admissibles	95	80	23
Places offertes	43	38	9
Admis	43	38	9
Sélectivité finale*	1/15	1/6	1/6

* Nombre d'admis rapporté au nombre de présents à la dernière épreuve d'admissibilité.

Le taux de sélectivité :

- se maintient à 1/15 au concours externe à l'instar des années 2011, 2012, 2014 et 2015 (contre 1/16 en 2013, 1/14 en 2010, 1/13 en 2008 et 2009),
- reste bas à 1/6 au concours interne à l'instar de 2015 (1/8 en 2010, 2011 et 2014 contre 1/9 en 2012 et 1/10 en 2013) car le nombre d'inscriptions demeure faible,
- chute à 1/6 au troisième concours après avoir décliné à 1/8 en 2015 (1/12 de 2010 à 2012 après 1/9 en 2008 et 2009 et 1/10 en 2014) en raison du taux d'absentéisme très important enregistré cette année à l'écrit.

3.3. Taux de féminisation

3.3.1. Les niveaux de féminisation des inscriptions et des présents restent dans les étiages des quatre années précédentes

▪ Niveau de féminisation des inscriptions

% de femmes	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
2016*	41,70%	39,77%	35,71%
2015	42,31 %	46,7 %*	34,48 %
2014	42%	42,3%*	32,3%
2013	40%	36%	33%
2012	42%	32,5%	35%

* au total, moins 12 dossiers par rapport à 2015.

▪ Taux de féminisation parmi les présents

Femmes / présents	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
% session 2016	40,94 %	40,51 %	31,58 %
% session 2015	41,04 %	46,09 %	32,43 %
% session 2014	39,70%	40,21%	29,07%
% session 2013	39%	38%	38,38%
% session 2012	41,94%	31,56%	35%

La représentation féminine parmi les présents est, cette année, quasi similaire à la proportion de femmes parmi les candidatures enregistrées.

3.3.2. Pour des raisons que le jury ne s'explique pas, les épreuves écrites ont éliminé davantage de candidates que de candidats au concours externe et au troisième concours

Taux de féminisation parmi les admissibles

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
2016	27,37%	45%	21,74%
2015	33%	50%	33,33%
2014	29,78%	43,58%	25%
2013	34,11%	50,79%	42,85%
2012	31,25%	30,76%	42,86%
2011	41,46%	34,85%	42,86%
2010	37,80%	43,94%	33,33%

3.3.3. Les épreuves orales ont maintenu la proportion des femmes parmi les admis, à l'exception du troisième concours

▪ Taux de féminisation parmi les admis

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Global
2016	25,58%	52,63%	11,11%	35,5%
2015	25,58%	51,35%	22,22 %	36%
2014	25,58 %	34,21 %	22,22 %	28,89 %
2013	35%	61,30%	33,33%	45%
2012	27,50%	28%	37,50%	28,75%
2011	40%	34%	37,50%	37,50%
2010	30%	37,50%	25%	32,50%
2009	37,50%	37,50%	25%	36,25%
2008	40%	37,50%	37,50%	38,78%

3.4. Caractéristiques de la promotion recrutée en 2016

3.4.1. Âge des admis

L'âge moyen des futurs élèves par concours s'élève cette année à :

- 25 ans au concours externe à l'instar de 2015 (24 en 2014),
- 32 ans au concours interne (33 l'an passé),
- 32 ans au troisième concours (38 ans en 2014, 36 ans en 2013 et 2015, 37 ans en 2012 et 40 en 2011).

Parmi les lauréats du concours externe figurent 3 futurs élèves âgés de 22 ans (21 ans en 2014 et 2015, 22 ans pour les 5 sessions précédentes)

Le candidat le plus âgé a 40 ans (46 ans pour la lauréate la plus âgée de la promotion 2016-2017), et il est, pour la seconde année consécutive, issu du concours interne. Depuis 2008, tous les « doyens » provenaient du 3ème concours.

Enfin, l'âge moyen de la promotion 2017-2018 s'élève, à ce jour, à 29 ans (30 ans l'an passé contre 28 ans en 2010 et 2013 et 29 ans pour les sessions 2008, 2009, 2011, 2012 et 2014).

3.4.2. Nombre de candidatures antérieures

Tentatives des admis au	concours externe	concours interne	3 ^{ème} concours
première	19	22	3
deuxième	19	10*	6*
troisième	5	4*	
quatrième		2*	
Admis	43	38	9

* dont tentatives au concours externe

49 % des lauréats ont donc été admis dès leur première présentation au concours (52% en 2015, 57,78% en 2014 et 61.25% en 2013).

3.4.3. Origines administratives ou professionnelles des candidats admis

▪ Origines administratives des admis au concours interne

Bercy	9
Intérieur	1
Défense	2
Éducation	5 (enseignants)
Enseignement supérieur et recherche	1
Culture	3
Affaires sociales et santé	2
Travail, Emploi, Formation professionnelle et dialogue social	3
MAEDI	1
SPM	2
Agences et autorités indépendantes	1
Fonction publique territoriale	8 (dont 6 à Paris)
Fonction publique hospitalière	0
Fonction publique européenne	0

Par ailleurs, 44,7% (67,5 % en 2015) des admis sont diplômés d'un IEP (6 de Sciences Po, 3 de Lille, 2 de Toulouse, 2 d'Aix-en-Provence, 3 de Bordeaux et 1 de Rennes).

Enfin, deux admis sont titulaires d'un doctorat d'histoire contre 3 l'an passé et 5 en 2014.

▪ Origines professionnelles des admis au troisième concours

Les origines professionnelles des lauréats du troisième concours gravitent une nouvelle fois autour des métiers de l'audit et du conseil avec 5 admis.

On compte également parmi les 9 reçus :

- deux avocats,
- un collaborateur parlementaire,
- un analyste stratégie (EDF).

Parmi ces admis figurent deux diplômés de Sciences Po et deux candidats issus de l'IEP d'Aix en Provence. Les 5 autres futurs élèves justifient d'un cursus à l'ESSEC, HEC, Paris I, l'ENSIIE et Centrale Paris. Un seul est titulaire d'un doctorat (littérature et civilisation françaises).

Le jury a néanmoins remarqué, notamment lors de l'épreuve d'entretien, que les expériences vécues par les candidats au troisième concours, ainsi que leurs prestations, manifestaient une diversité extrêmement intéressante. Il souhaite donc que cette voie soit maintenue et même éventuellement renforcée.

Conclusions générales

Le niveau des candidats et la qualité de leurs motivations ne conduisent pas, tant s'en faut, aux considérations «déclinistes» souvent constatées dans les rapports des jurys de concours ou d'examens. Le niveau de formation initiale des candidats est très élevé. Ils parlent souvent plusieurs langues. Ils ont effectué de nombreux séjours à l'étranger, y compris les candidats externes, par le biais de stages ou d'une année de « césure ». Cette constatation vaut également pour le troisième concours et le concours interne, mais la diversité des candidatures est plus nette dans la 3^e voie que dans les deux autres.

L'organisation des épreuves écrites a été remarquable. Les jurys signalent néanmoins les délais très courts laissés aux correcteurs du concours externe pour s'acquitter de leur tâche, compte tenu du nombre de copies (entre 321 et 331 par couple de correcteurs, contre une centaine pour le concours interne et une cinquantaine pour le troisième concours). Un rééquilibrage serait ici nécessaire.

S'agissant des épreuves orales, les jurys soulignent l'importance de l'effort de formation et de préparation dont ils ont pu bénéficier. Cet effort leur a permis de se connaître et de partager leurs réflexions et parfois leurs informations sur les objectifs poursuivis par chacun des trois concours, l'organisation de la scolarité à l'École, les matières qui y sont enseignées, et les fonctions exercées par les anciens élèves. Cet échange est bénéfique pour tous les membres des jurys, y compris pour ceux qui n'appartiennent pas aux fonctions publiques. Le recours à des observateurs extérieurs pour l'épreuve d'entretien et l'épreuve collective d'interaction est apparu, en outre, fondamental. Il serait néanmoins souhaitable que les candidats soient mieux préparés à ces deux épreuves, notamment au travers de simulations d'épreuves, et notamment de jeux de rôles.

La formation des hauts fonctionnaires de l'ancienne Égypte, les scribes, reposait sur des principes stricts, parmi lesquels on pouvait noter celui-ci : « L'oreille du garçon est sur son dos, il n'écoute que lorsqu'on le frappe » (in : Naissance de l'écriture, RMN 1982, p.342). Ayant appliqué, au terme d'une évolution qui n'a somme toute duré que 52 siècles, des méthodes plus douces que celles du fouet ou de l'humiliation publique, le jury est enfin parvenu cette année, à son grand plaisir, à donner plutôt raison à Goethe :

« La jeunesse, pourvu qu'on lui fasse confiance, atteint, avant qu'on s'en soit aperçu, le niveau des hommes faits » (Faust).

DEUXIÈME PARTIE

OBSERVATIONS DÉTAILLÉES DES JURYS

1. ÉPREUVES ÉCRITES

1.1. Droit public

1.1.1. Concours externe

Jury : M^{me} Sonia BONNEAU-MATHELOT et M. Thomas PEZ-LAVERGNE

Sujet : « Le droit peut-il être un instrument des mutations de l'État ? » (PJ : un dossier de 9 pages).

Hormis les bonnes copies, le principal défaut tient moins au manque de connaissances qu'à la faiblesse de la réflexion et du raisonnement. Il s'agit davantage d'un problème de méthode que de connaissances. Le plus souvent, en effet, les candidats ne se sont pas interrogés sur le sens de la question posée et la définition des termes du sujet, pourtant indispensable, est rarement proposée.

La plupart des copies témoignent d'un manque de réflexion personnelle et d'une difficulté à prendre du recul par rapport à des connaissances souvent abondantes, (effet catalogue en particulier des décisions jurisprudentielles, généralités et non adéquation des connaissances au sujet avec un risque élevé de hors sujet) et à construire un raisonnement juridique argumenté. Le peu d'esprit critique des candidats est également regrettable.

Certaines copies étaient davantage orientées vers la problématique de la « fabrique » du droit. D'autres ont circonscrit excessivement le sujet au droit souple et se sont contentées d'une opposition entre ce dernier et les autres formes de normativité.

Le jury recommande de soigner l'introduction. Attention aux copies stéréotypées qui débutent le sujet avec la même citation, les mêmes auteurs ou les mêmes exemples.

Le sujet, rien que le sujet, tout le sujet, telle devrait être la devise des candidats.

Sur le fond, les manques identifiés sont les suivants : la décentralisation n'est pas systématiquement citée ; le droit de l'Union européenne est très souvent oublié, ce qui est particulièrement inquiétant. De nombreuses copies se contentent d'un rappel formel de la hiérarchie des normes alors que le sujet incitait à s'intéresser aux mutations concrètes et donc au droit matériel, au contenu des normes. Faut-il rappeler qu'une directive transposée n'aboutit pas toujours à une mutation de l'État ? Que les autorités administratives indépendantes ne font pas que du droit souple ?

L'usage excessif des abréviations (ex.: la DDHC, le CE, le CC, les AAI...) est à proscrire.

Enfin, le dossier remis aux candidats pour nourrir leur réflexion sur le sujet devrait être davantage exploité. Parfois, les copies ne s'y sont guère référées et n'en ont pas utilisé les éléments, pourtant utiles au traitement du sujet posé. Ainsi la référence à la charte du contribuable a été rarement utilisée.

1.1.2. Concours interne

Jury : M^{me} Niki ALOUPI et M. Olivier LEMAIRE

SUJET :

« Aux termes de l'article L. 141-5-1 du code de l'éducation : « Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. / [...] ».

Une proposition de loi a été récemment déposée, qui vise à insérer, après les dispositions précitées, un alinéa ainsi rédigé : « Cette disposition s'applique dans les salles de cours, lieux et situations d'enseignement et de recherche des établissements publics d'enseignement supérieur ».

En vue de la prochaine discussion de cette proposition de loi à l'Assemblée nationale, il vous est demandé, en votre qualité de chef de bureau à la direction des affaires juridiques du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, de rédiger une note à l'attention de votre sous-directeur sur l'application du principe de laïcité dans l'enseignement supérieur, et en particulier sur la question de l'interdiction du port des signes religieux. Cette note, qui doit aider à fixer la position du Gouvernement sur cette proposition de loi, doit examiner non seulement la constitutionnalité des dispositions proposées et leur conformité aux engagements internationaux de la France, mais aussi leur utilité compte tenu de l'état du droit actuel. »

Le sujet de droit public du concours interne peut parfaitement illustrer le principe selon lequel il convient toujours de se méfier des apparences.

Il portait sur une proposition de loi ayant pour objet l'interdiction des signes religieux ostensibles dans l'enseignement supérieur, et présentait donc toutes les apparences de la facilité. Les candidats ont pu avoir un sentiment de confort à la découverte de ce sujet, d'autant que l'actualité du principe de laïcité pouvait leur donner une impression de familiarité ou d'intimité avec ces questions.

Il n'en demeurerait pas moins très technique, et nombreux sont les candidats qui, précisément, n'ont pas traité ce sujet en techniciens du droit, mais en simples commentateurs de l'actualité politique. Hormis quelques exceptions regrettables, les candidats ne se sont certes pas départis de l'approche dépassionnée que l'on doit légitimement attendre de futurs hauts fonctionnaires et ont su montrer un certain nombre de connaissances juridiques... Mais rares sont ceux qui ont véritablement livré une note juridique opérationnelle.

Le jury tient tout d'abord à remarquer l'excellence de certaines copies, et observe que même parmi les moins bonnes copies, plusieurs ont preuve, en dépit de leurs lacunes, d'un certain nombre de connaissances juridiques et d'un réel esprit d'analyse, même s'il s'avérait parfois insuffisant.

Mais de trop nombreux candidats n'ont pas pris la mesure exacte des questions proprement juridiques soulevées par le sujet, et se sont contentés de rendre soit une dissertation très générale et théorique sur la laïcité – ce qui est difficilement compréhensible s'agissant de candidats au concours interne justifiant d'une expérience de l'administration active – soit une synthèse plus ou moins heureuse, et en réalité, souvent assez maladroite, des documents versés au dossier, sans prise de recul, sans valeur ajoutée, sans analyse.

Ces deux écueils se sont principalement manifestés soit par le choix de faire une première partie générale sur la laïcité, consacrant la seule seconde partie à la question particulière de l'application du principe à l'enseignement supérieur (et donc au sujet), soit par une structure plus adéquate mais dont les développements n'étaient qu'une paraphrase voire une juxtaposition des documents fournis. Le jury déplore dans **quelques cas** une méconnaissance parfois grave des réalités administratives, voire des réalités tout court (un candidat a par exemple suggéré, pour « régler le problème », de confier à l'administration centrale du ministère chargé de l'enseignement supérieur le soin de fixer les calendriers des examens de l'ensemble des universités françaises).

L'approche dépassionnée qui doit en principe être celle d'un haut fonctionnaire n'est pas pour autant une approche frileuse. De nombreux candidats, peut-être préoccupés par la sensibilité politique du sujet, semblent avoir été eux-mêmes paralysés par le climat de crispation actuellement observable sur ces thématiques, ce qui les a conduits à ne pas prendre position. La plupart se sont contentés de poser les termes du problème, et, s'agissant des solutions, de se réfugier derrière une demande d'avis à tel groupe de travail ou telle commission. Certains ont même trouvé un confort rassurant dans la multiplication des groupes de travail à solliciter, et ont même proposé de saisir à nouveau l'Observatoire de la laïcité, qui s'était pourtant déjà prononcé par un avis dénué d'ambiguïté, et figurant au dossier fourni aux candidats.

Plus préoccupant encore : alors que les candidats devaient s'interroger sur la constitutionnalité et la conventionalité des dispositions proposées, certains se sont simplement bornés à proposer la saisine pour avis du Conseil d'État sur ces questions... Si l'absence de prise de position claire quant à l'opportunité de la proposition de loi a pu être « pardonnée », notamment lorsque les connaissances étaient par ailleurs solides, il n'en va pas de même pour l'absence de réponse quant à la question de savoir si ladite proposition est ou non conforme au droit constitutionnel et international.

S'agissant toujours du fond, le jury a observé une relative pauvreté des connaissances techniques et une maîtrise très perfectible des concepts de base. À titre d'exemple, la confusion entre droit de l'Union européenne (droit « communautaire » dans la plupart des copies) et droit du Conseil de l'Europe d'une part, Cour de justice de l'Union européenne et Cour européenne des droits de l'homme, d'autre part, fut, par exemple, malheureusement récurrente.

Le jury regrette en outre la faiblesse souvent constatée de l'analyse juridique, qui procède principalement d'un manque de recul par rapport au dossier et d'une insuffisance méthodologique. Nombreux sont en effet les candidats qui se « jettent » aveuglément sur le dossier, sans prendre le temps de réfléchir préalablement, sans prendre le temps de s'interroger ensuite sur la portée et l'utilité des documents fournis et, le plus souvent, sans chercher à les enrichir.

Quand ils sont exploités, ce qui n'est pas toujours le cas, les documents le sont souvent insuffisamment. Il ne suffit pas de recopier un texte ou de citer une jurisprudence ; encore faut-il savoir les analyser. Aucun candidat – ou presque – n'a omis de se livrer – parfois d'ailleurs avec des erreurs – à l'exercice de recensement des articles pertinents de la Constitution ou de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, mais rares sont ceux qui se sont interrogés sur les différences d'intensité des contrôles opérés par les juges constitutionnels et conventionnels. Aucun candidat – ou presque – n'a omis de relever le constat de l'Observatoire de la laïcité, qui a souligné le caractère isolé des incidents en lien avec les signes religieux à l'université, mais rares sont ceux qui en ont tiré les conséquences proprement juridiques – à savoir le risque de disproportion d'une éventuelle mesure d'interdiction totale.

Au pire, les candidats cumulent ces différents défauts – méconnaissance des réalités, frilosité, absence de connaissances, et superficialité des analyses juridiques. L'un d'entre eux a ainsi proposé que le Gouvernement saisisse directement la Cour européenne des droits de l'homme d'une « question préjudicielle » portant sur le sujet...

S'agissant de la forme, le jury n'a aucune remarque spécifique à faire. Les constats dressés tous les ans, dans toutes les matières, sont encore et toujours valables : le respect dû à la langue française n'est malheureusement pas une préoccupation unanimement partagée.

Ces remarques, bien sûr, ne font oublier aux membres du jury ni l'excellence de certaines copies, ni le fait que, parmi les moins bonnes copies, plusieurs faisaient preuve – en dépit de leurs nombreux défauts – d'un certain nombre de connaissances juridiques et d'un esprit d'analyse insuffisant certes mais pas inexistant.

1.1.3. Troisième concours

Jury : M^{me} Alix PERRIN et M. Bruno COUDERT

Sujet :

« Les responsables de lieux de culte musulman, estimant manquer de places ou de locaux adaptés pour accueillir l'ensemble de leurs fidèles et célébrer certaines fêtes rituelles, sollicitent de plus en plus l'intervention des acteurs locaux afin de réaliser des travaux, de créer de nouvelles mosquées ou d'avoir à leur disposition des locaux communaux.

Les acteurs locaux sont confrontés également à la demande de plusieurs associations de défense de la laïcité qui veillent scrupuleusement au respect de ce principe et engagé, de manière quasi systématique, un recours contentieux contre les décisions locales offrant un soutien aux différentes communautés religieuses.

Plusieurs maires de grandes villes ont saisi le ministre de l'Intérieur de ces difficultés, soulignant l'ambiguïté des textes qui encadrent leurs interventions en ce domaine. Ces élus s'interrogent notamment sur l'étendue de leurs compétences, les obligations et les interdictions qui leur sont imposées pour intervenir dans le développement, la gestion et le fonctionnement des établissements de culte.

Chef de bureau au sein du ministère de l'Intérieur, vous êtes chargé(e) de rédiger pour le ministre une note opérationnelle rappelant le cadre juridique de l'intervention des collectivités territoriales auprès des communautés religieuses, en précisant les soutiens que les acteurs locaux peuvent leur apporter ainsi que les conditions de leur légalité. La note devra notamment analyser les conséquences juridiques, administratives et pratiques d'éventuelles procédures contentieuses contre les décisions adoptées. »

Le jury souhaite formuler sur le fond des observations successives

- sur la méthode propre à la note d'analyse et de proposition,
- sur la qualité des analyses juridiques
- et sur les connaissances des candidats en droit public.

Il examinera ensuite la forme des copies, et ventilation des notes qu'il lui a semblé juste d'attribuer aux candidats.

1.1.3.1. Observations de fond

1.1.3.1.1. La méthode de la note d'analyse et de proposition n'est pas correctement maîtrisée.

L'exercice paraît loin d'être acquis pour un certain nombre de candidats.

La plupart des introductions sont indigentes. Elles ne font aucune référence à l'actualité et aux enjeux de la question posée. Elles se bornent à reproduire l'énoncé du sujet.

Très peu ont ainsi pris le soin de définir précisément le principe de laïcité et de définir, au-delà de la simple reprise de la mise en situation du sujet, le contexte dans lequel cette note était demandée.

Les titres des parties et sous-parties sont souvent maladroits (soit insuffisamment explicites pour le lecteur, soit beaucoup trop longs et confus) et n'expriment aucune idée.

De façon générale, les notes sont, dans la plupart des cas, assez peu opérationnelles, se limitant à un catalogue des informations collectées dans le dossier. Elles ne répondent donc pas à la commande.

1.1.3.1.2. Le travail d'analyse du dossier est insuffisant.

Les candidats paraissent avoir été déstabilisés par le contenu très jurisprudentiel du dossier, qui impliquait de leur part un réel travail d'analyse. Celui-ci est le plus souvent absent, les candidats se contentant, pour le plus grand nombre, de recopier les motifs des décisions du dossier. Certains commettent d'ailleurs des contre-sens sur la signification de certaines décisions.

Cette défaillance dans l'analyse du dossier s'explique sans doute, pour un nombre non négligeable de candidats, par une mauvaise compréhension du principe de laïcité, ce qui ne leur a pas permis d'organiser leur réflexion dans leurs développements ultérieurs.

1.1.3.1.3. Le jury a estimé faible le niveau des connaissances en droit public

La lecture de certaines copies a fait apparaître de graves lacunes en droit public. Il n'est pas acceptable à ce niveau que des candidats (rares heureusement) confondent la décentralisation et la déconcentration. Le jury a également observé des lacunes dans les connaissances des candidats s'agissant des pouvoirs de police du maire ou du fonctionnement de la justice administrative.

Il n'est pas inutile de rappeler que, quel que soit le poste que les élèves choisissent à l'issue de leur scolarité à l'ENA, le droit public leur sera nécessaire. Les candidats du troisième concours, pour lesquels cette matière est sans doute la plus éloignée de leur parcours antérieur, doivent prendre conscience de la nécessité d'acquérir dans ce domaine de bonnes connaissances de base.

1.1.3.2. Sur la forme.

L'expression écrite est trop souvent défailante, avec parfois trop de fautes d'orthographe. Par ailleurs le style de certaines copies est inadapté à l'exercice d'une note juridique d'analyse et de proposition.

1.1.3.3. Ventilation des notes.

En raison du niveau des candidats dans cette épreuve, que le jury a trouvé globalement faible, il ne lui a pas semblé possible d'élargir la notation et d'aller au-delà de 11/20. Les approximations, les erreurs dans la terminologie juridique, la tendance à paraphraser voire simplement à recopier les textes fournis ont montré de manière beaucoup trop générale à ses yeux l'absence de connaissances solides en ce domaine.

Les candidats ayant obtenu la moyenne ou plus sont ceux qui sont parvenus à faire une synthèse des documents sans trop d'inexactitudes et avec une forme claire, mais sans plus. Lorsque le principe de laïcité était par ailleurs compris et que le candidat témoignait d'un effort d'organisation dans ses développements, nous avons attribué une note de 10 ou 11 en dépit de tout élément réellement probant permettant d'apprécier son niveau en droit public. Parmi ces candidats, aucun n'a attiré l'attention du jury par sa capacité de réflexion ou de prise de distance au regard du sujet, ni n'a proposé d'analyse vraiment pertinente des textes fournis. Il s'agit donc de copies descriptives se limitant à une synthèse correcte du dossier.

Les copies, ayant obtenu des notes égales ou inférieures à 8 sont celles pour lesquelles il est apparu, de manière évidente, que les connaissances de base du droit administratif n'étaient pas maîtrisées. Elles donnent également une mauvaise analyse des documents fournis, comprenant un certain nombre d'erreurs sur la définition du principe de laïcité (principe simplement assimilé à un devoir de neutralité des personnes publiques, envisagé exclusivement à travers la loi de 1905, dont le contenu n'est pas bien maîtrisé non plus). De ces erreurs ou approximations résultent ensuite des contradictions dans les développements reprenant les documents fournis. Parmi ces copies (souvent les plus mauvaises), certaines se bornent à paraphraser les documents sans même avoir fait d'effort dans la présentation et l'organisation de leurs développements. Elles font un catalogue de quelques documents qui se traduit par des tirets à l'intérieur des paragraphes, ce qui ne correspond ni au fond ni à la forme de l'exercice requis. .

1.2. Économie

1.2.1. Concours externe

Jury : M^{me} Hélène PERRIN BOULONNE et M. Abel FRANCOIS

Sujet : « Un monde de croissance(s) ? Selon quels indicateurs ? »

Était joint un dossier de 10 pages sur les nouvelles approches de la croissance économique.

1.2.1.1. Observations générales :

Le jury considère le niveau général comme moyen, tant sur les connaissances purement économiques que sur la capacité d'analyse. Très peu de copies émergent en alliant pertinence en matière de connaissances des mécanismes économiques et analyse.

Sur un sujet, interrogeant un monde de croissance, il était attendu des candidats qu'au moins un paragraphe du travail traite de la question de la remise en cause du modèle capitaliste fondé sur une croissance forte dans un monde où les ressources sont finies. Or la question de l'économie du partage et de l'économie circulaire n'a été que peu ou pas évoquée. La problématique liée à la valeur générée par cette nouvelle économie a été évoquée dans à peine 5% des copies. De plus les quelques copies qui abordent ces questions le font de façon très timide ou maladroite.

Le sujet s'est révélé difficile pour de nombreux candidats peu habitués à dissenter sur des problématiques ne traitant pas directement de l'action publique. Aussi, la tentation d'appliquer un « plan type » a été fortement préjudiciable puisqu'elle a contribué à entraîner les candidats dans le hors sujet. La formulation du sujet d'économie invitait à une double réflexion : une analyse de l'état de la croissance économique d'une part ; et une analyse sur la multiplicité des indicateurs statistiques d'autre part. La formulation du sujet appelait à donc à la fois une approche technique et une réflexion sur la pertinence de la notion de croissance. Les candidats étaient moins attendus sur leur capacité à énumérer une liste de théories (plus ou moins maîtrisées) que sur leur capacité à analyser la problématique de la mesure des faits économiques permettant d'éclairer les choix des décideurs. De nombreuses lacunes relatives à la comptabilité nationale et à la précision dans la présentation des théories énoncées ont été observées. Enfin, le tropisme de nombreux candidats à ramener tout sujet à des questions de politiques publiques a conduit, le plus souvent, à des hors sujet.

1.2.1.2. Observations sur le contenu des copies :

Plusieurs éléments ont concouru à affaiblir la qualité des copies.

1.2.1.2.1. 1- Sur l'introduction et le plan

- La longueur de l'introduction ne devrait pas excéder en moyenne 1 page et demie, sauf à entrer dès cette introduction dans des développements de fond, ce qui est une erreur de forme.
- L'accroche doit être pertinente et percutante. Trop de devoirs proposent des accroches très banales ou hors sujet.

- La définition des termes du sujet dans l'introduction ne doit pas être une option. De plus, les définitions utilisant des citations doivent être précises. À titre d'exemple, François Perroux aurait pu écrire un livre à partir de toutes les citations sur la croissance qui lui ont été attribuées à tort par les candidats.
- De très nombreux candidats proposent, en guise de problématique, une liste de questions. Or, la problématique doit être claire, identifiable et ne comporter qu'une seule question. Le correcteur ne doit pas avoir à choisir entre divers angles d'attaque énumérés par le candidat. En outre, ceux qui ont purement et simplement omis de poser une problématique ne pouvaient qu'être sanctionnés. Enfin, la problématique ne doit pas être une reformulation plus ou moins précise de la question posée par le sujet.
- Il convient que les candidats se gardent des termes « passe partout » et qui sont étrangers à la science économique. Par exemple, l'emploi du mot « progrès » est souvent porteur d'un jugement de valeur et ne relève aucunement de la discipline. Par ailleurs, de nombreuses copies emploient des formulations journalistiques ou militantes qui sont hors de propos dans une telle épreuve. Le vocabulaire économique, et seulement lui, doit être mobilisé².
- De très nombreux devoirs ont présenté des déséquilibres importants entre les parties de leurs copies. Or, le jury a été sensible au fait que les parties soient équilibrées. Souvent, la dernière partie du développement (II.B) est atrophiée par rapport au reste du texte, ce qui envoie un mauvais signal au correcteur.
- Tout recours à un plan « magique » (plan type) devrait être évité. Dans le cas présent, en cherchant à appliquer un raisonnement type, le candidat pouvait faire fausse route et en tout état de cause, s'exonérer de l'effort d'analyse qui était attendu.

1.2.1.2.2. *Dans le corps des développements*

▪ Sur la forme

- Les acronymes doivent être explicités au moins une fois (ex: le taux de croissance annuel moyen ; TCAM).
- Autre remarque de forme: les graphiques, en nombre limité, sont acceptés s'ils apportent une plus-value à la copie. Un bon graphique du modèle de Solow par exemple, pouvait apporter une valeur ajoutée s'il était bien expliqué et commenté. De même, la formule de la fonction de production de Solow pouvait être reproduite en spécifiant qu'il s'agissait d'une fonction Cobb-Douglas avec rendements d'échelle constants.
- Dans le déroulement du plan, il convient que les candidats veillent à la cohérence entre les « chapeaux », la problématique et le plan suivi. La relecture finale est indispensable à cet effet pour éviter de donner le sentiment au correcteur que le devoir aurait été écrit en blocs indépendants.
- Un bon devoir devrait, idéalement, équilibrer dans chaque sous partie le triptyque : théories, faits économiques et auteurs.
- Enfin, la conclusion est obligatoire dans une dissertation d'économie. De plus, une conclusion bâclée envoie un très mauvais signal au correcteur et donne un sentiment d'inachevé. La conclusion doit apporter une réponse à la question ainsi qu'une ouverture.

² **Note du Président des jurys** : C'est précisément pour éviter d'engager les candidats dans cette voie que le Président avait décidé, malgré la proposition des examinateurs, de ne pas inclure la présentation par un organe de presse du film « Demain », pourtant présenté en introduction à la COP21, dans les documents inclus au dossier annexe. Malheureusement, cette précaution n'a pas éliminé totalement le recours au vocabulaire journalistique par certains candidats.

▪ Sur le fond.

- De manière générale, les termes doivent être définis rigoureusement, comme la notion de « développement », fréquemment employée mais rarement définie.

À cet égard, de très nombreuses copies ont fait une grave confusion entre « l'État » et « l'économie nationale ». À cet égard, plusieurs copies ont défini le PNB comme la « somme des richesses produites par les entreprises d'un État ». Cela n'a aucun sens. L'État en économie n'est qu'un acteur. Il n'est pas identifiable à l'économie ou au pays.

- De nombreux candidats ont la fâcheuse tendance de pratiquer une sorte de « name-dropping » en faisant un étalage de théories et d'auteurs sans jamais les expliciter. Dans certains paragraphes, le jury a pu retrouver en quelques lignes environ 8 auteurs courant sur une période allant d'Adam Smith à nos jours... Cela n'a évidemment aucun sens, mais surtout aucune utilité. Les théories doivent être soigneusement mobilisées et explicitées. Il n'y a pas de prime à la quantité d'auteurs cités. Il vaut mieux en dire moins, mais le dire mieux... Dans le même ordre d'idées, les candidats devraient être capables de resituer dans leur contexte les théories économiques auxquelles ils font appel. Par exemple, l'approche malthusienne de la croissance n'acquiert sa pleine signification que dans le contexte de son auteur confronté à une société britannique en proie à la misère sociale.

- Concernant les références, le jury rappelle que les rapports, les notes et autres documents administratifs, bien qu'ils soient souvent joints au dossier annexe, ne peuvent pas constituer, en soi, des références autonomes d'un développement.

- Certains candidats ont axé toute une sous partie (voire une partie entière) autour d'une note de la DG Trésor. Or la direction générale du Trésor, malgré son importance dans la prise de décision, n'est pas, techniquement, une référence académique. Ce type de documents est naturellement utile pour illustrer le lien entre théories et politiques publiques, mais ne peut pas et ne doit pas fonder une analyse théorique.
- À l'exception de certains rapports ayant fait autorité en la matière (comme le Rapport Meadows- Stiglitz- Sen- Fitoussi par exemple), les rapports issus de l'administration ne sont pas davantage des références en matière de théorie économique.
- Pour rappel, les références économiques au sens propre sont issues de publications académiques, généralement notées avec le nom du (ou des) auteur(s) suivi de l'année de publication. [Exemple : *Solow (1956)* pour désigner la publication de Robert Solow dans le *Quarterly Journal of Economics* intitulée « *A Contribution to the Theory of Economic Growth* »].

- Il serait souhaitable que les candidats adoptent davantage de rigueur scientifique dans leurs développements: une idée devrait être idéalement justifiée par une référence académique ou un chiffre publié par un organisme officiel (INSEE, OCDE...).

Notamment, la comptabilité nationale doit être mieux maîtrisée par les candidats : les définitions et méthodes de calcul des principales composantes de la comptabilité nationale doivent être connues rigoureusement. La définition du PIB est par exemple erronée dans un nombre important de copies.

Des confusions sont également apparues entre corrélation et causalité; causes et effets; flux/stocks. Par exemple, il était important de bien prendre conscience que la croissance est avant tout un indicateur de la richesse nationale. Ses causes et ses effets sont deux choses différentes devant faire l'objet d'un traitement différencié sur le plan théorique et empirique.

1.2.2. Concours interne

Jury : M^{me} Claude PONDAVEN et M. Emmanuel MONNET

Sujet :

« Dans le cadre de la préparation du 11^{ème} sommet du G20 à Hangzhou (Chine), les 4 et 5 septembre 2016, le cabinet du ministre des finances vous demande une note d'analyse de la situation économique des pays émergents et de ses répercussions sur l'économie mondiale et la stabilité financière. Cette note devra également formuler des recommandations de politique économique susceptibles de nourrir les propos du ministre tenus, conformément au programme arrêté par la Présidence chinoise du sommet, pour garantir la stabilité financière et soutenir la croissance et le développement. »

P.J : Un dossier de 10 pages présentant des analyses et des tableaux statistiques sur le sujet proposé.

1.2.2.1. Répartition des notes

La moyenne de l'épreuve se situe à 9 et reflète un niveau général assez faible, avec une forte concentration de devoirs en-deçà de 10 sur 20 : 50 % des candidats ont une note comprise entre 6 et 10 et 16 % des devoirs ont moins de 6.

Toutes ces copies proposent des développements descriptifs, manquant de réflexion personnelle, sans analyse des documents et souvent avec une grande naïveté sur le fonctionnement du sommet du G20. Quelques copies se contentent de reprendre simplement des éléments du dossier joint au sujet, sans faire l'effort de commenter les statistiques ou les graphiques et sans analyser les thèmes développés dans ces documents. Ces mauvaises synthèses descriptives handicapent le candidat pour formuler des propositions de politiques économiques, qui se trouvent alors totalement absentes ou marginalisées au sein des développements.

Les très mauvais devoirs (notes inférieures à 6) représentent 16 % et sont beaucoup trop nombreux. Les bases élémentaires de l'analyse ne sont pas acquises ; la technique de plan fait souvent défaut et aucun développement analytique n'est proposé ; des affirmations sans intérêt sont énoncées sans justification, et les erreurs d'interprétation des mécanismes économiques sont fréquentes.

30 % des candidats se situent dans la fourchette allant de 10 à 14 : ces copies ne sont parfois pas percutantes, mais le sujet est traité et le candidat fait l'effort de proposer un raisonnement. Un effort d'argumentation et de construction apparaît dans toutes les copies supérieures ou égales à 12. La problématique est bien définie, mais trop souvent les développements restent trop superficiels ou manquent de rigueur. L'approche des recommandations de politique économique est très souvent timide ou incomplète.

Les bons et très bons candidats ont une note supérieure à 14. Ils représentent 13 % de l'ensemble des copies. Ces bons devoirs ont le mérite de proposer une bonne analyse du sujet, et de définir une problématique adéquate associée à des développements construits. Un raisonnement progressif est soutenu au cours du devoir, et parfois, de bonnes questions sont posées. Ces candidats ont réfléchi au sujet, ont utilisé les documents du dossier en les travaillant et ont fait preuve également d'une bonne maîtrise de la théorie économique et des mécanismes de politique économique. Quelques rares devoirs proposent une réflexion personnelle réellement approfondie. Le jury a naturellement valorisé cette capacité de réflexion et d'analyse économique.

1.2.2.2. 2- Observations générales

De très nombreux devoirs présentent des lacunes importantes de fond en analyse économique. Sur la forme, la qualité des devoirs est plus homogène.

1.2.2.2.1. 2.1. Sur la forme

- Un certain nombre de devoirs ne sont pas des copies de concours : forme non soignée, style confus.
- Toutefois, les bases du plan sont généralement très bien acquises même si la construction du devoir et la justification des développements demeurent souvent ternes (pas d'originalité, pas d'effort pour définir et justifier la problématique....)
- La gestion du temps pose problème à plusieurs candidats qui ont très probablement consacré un temps trop important au dossier, étant alors dans l'incapacité totale de rédiger la deuxième partie de leur devoir !
- Les bonnes copies soignent la forme et proposent des développements rigoureux, clairs, pertinents tout en s'efforçant d'analyser et d'illustrer les thématiques.

1.2.2.2.2. 2.2. Sur le fond

Le niveau général est malheureusement insuffisant. De nombreux candidats ignorent le fonctionnement d'un sommet, méconnaissent les politiques économiques et se contentent de décrire les documents du dossier sans faire l'effort de les analyser ou de réfléchir aux enseignements que l'on peut en tirer pour répondre aux questions posées dans le sujet.

La bonne utilisation des documents joints au sujet fait souvent défaut : beaucoup de candidats se contentent d'en faire un résumé ou d'en recopier des passages.

Le défaut majeur des copies réside dans le manque de réflexion personnelle. Très peu de candidats prennent du recul par rapport à la situation décrite dans les documents; peu d'entre eux analysent la situation réelle des pays émergents. La plupart se contentent de dresser un inventaire des causes apparentes des faiblesses actuelles de ces pays. La majorité des devoirs se limite souvent à une approche superficielle des vrais problèmes.

Les candidats hésitent en outre à s'investir personnellement dans l'analyse des recommandations. En tentant d'esquiver le raisonnement économique, ils ne peuvent de fait traiter le sujet proposé dans sa globalité ; les développements se réduisent souvent à une description conjoncturelle des difficultés des pays émergents.

Le travail de fond sur le dossier est ainsi majoritairement superficiel. Il en résulte un très grand nombre de copies semblables, descriptives, récitant des passages de cours et décrivant de façon superficielle quelques documents du dossier.

En revanche, les meilleurs candidats ont pris soin de travailler tous les documents et de les analyser en utilisant leurs connaissances économiques et factuelles. Peu ont toutefois fait preuve d'une réelle curiosité économique pour soulever les problèmes liés à la faisabilité et à l'examen précis de certains scénarios de recommandations de politiques économiques.

Un certain nombre de candidats donnent l'impression de « dicter » des directives économiques (il faut), sans appréhender les modalités de fonctionnement ni les capacités des divers pays à les mettre en œuvre. Ces copies font souvent preuve d'une grande naïveté économique.

En résumé :

Le sujet invitait le candidat à formuler des recommandations mais aussi à dresser un bilan conjoncturel des pays émergents. Cette synthèse factuelle devait permettre au candidat de souligner la diversité des situations économiques de ces pays et nécessitait de s'interroger sur les raisons de telles divergences avant de mener une réflexion économique sur les recommandations à formuler pour cette zone économique. Seul un devoir structuré, fondé sur une logique économique cohérente, permettait de proposer un raisonnement argumenté pour parvenir à des recommandations de politique économique structurées et réalistes. Seule une minorité de candidats (13%) ont réussi cet exercice convenablement tant sur le fond que sur la forme.

1.2.3. Troisième concours

Jury : M^{me} Dominique VIEL et M. Régis BLAZY

Sujet :

« La capacité d'un pays à attirer les capitaux, les investissements et les populations, en offrant un environnement attractif, est un élément essentiel de son développement.

Au sein de la Direction Générale des Entreprises, vous êtes rapporteur(e) d'un groupe de travail composé d'experts aux compétences complémentaires qui vous ont apporté plusieurs documents pour faciliter le travail du groupe.

À partir de ces derniers, et en mobilisant vos propres connaissances théoriques et pratiques sur cette question, il vous est demandé d'identifier plusieurs pistes - économiques, financières, fiscales, institutionnelles - permettant de renforcer et d'accroître l'attractivité de la France et de ses territoires. Ces pistes doivent être replacées dans leur contexte et mises en perspective, en soulignant notamment leur cohérence, leur étendue et leurs limites. »

Le sujet d'économie du 3ème concours portait sur l'attractivité de l'économie française et de ses territoires (capitaux, investissement, populations).

Le jury attendait notamment que les candidats sachent développer une problématique: il ne fallait pas paraphraser les documents. Le jury a regretté que les devoirs se limitent souvent à une telle synthèse et développent rarement une analyse personnelle approfondie et distanciée. La majorité des devoirs a adopté un plan similaire (1 : constat ; 2 : pistes). Le jury n'a pas sanctionné trop fortement les plans peu originaux, mais a valorisé ceux qui permettaient de proposer des problématiques intéressantes et d'y répondre de manière convaincante, en utilisant une perspective d'analyse économique, selon un schéma qui pouvait être ainsi organisé : :

- i) Quels sont les déterminants de l'attractivité (innovation, concurrence, externalités, effets d'agglomération et de taille...) ?
- ii) ii) Quel est le contexte influençant celle-ci (mobilité des capitaux, barrières commerciales, fiscalité...) ?

- iii) Quelles conditions doivent être réunies pour accroître l'efficacité d'une politique en la matière ? Qu'est-ce qu'un territoire économiquement attractif au sein d'un pays ? Quels sont les enjeux associés (harmonisation fiscale, accords commerciaux, politique migratoire...) ?

Il était attendu que le devoir définisse le concept d'attractivité et ses contours. Il fallait notamment montrer que l'attractivité est un concept multicritères (qui ne s'identifie pas seulement à la compétitivité des facteurs et/ou aux investissements directs), que l'on peut mesurer à plusieurs niveaux (régional, national, européen, mondial).

À cet égard, tous les documents n'avaient pas la même pertinence au regard du sujet. En particulier, le document n°2 (article de la revue Économie & Statistique) a été souvent sous-exploité, notamment en ce qui concerne les mécanismes théoriques qu'il décrivait. Les devoirs qui ont su comprendre ces mécanismes et les utiliser dans leurs travaux ont été valorisés, surtout lorsqu'on y trouvait un effort d'explication et la pédagogie. Autre exemple : plusieurs candidats ont pensé à discuter les difficultés de mesure de « l'attractivité » et les enjeux méthodologiques associés. Mais sur ce point, le document n°7 (« Doing Business », Banque Mondiale) a rarement fait l'objet d'une analyse critique convaincante : le jury attendait par exemple que les candidats discutent la représentativité du cas fictif retenu dans la méthodologie « Doing Business ».

Le devoir devait contenir une section dédiée aux pistes de développement et de renforcement de l'attractivité. La quasi-totalité des devoirs a proposé de telles pistes.

Certains ont su proposer des solutions originales, pertinentes, avec une prise de recul quant à leur portée et leurs limites. D'autres se sont malheureusement contentés de reproduire un catalogue de pistes directement issues des documents, sans travail de mise en perspective ou de hiérarchisation. Certains candidats n'ont pas tenu compte de l'ancienneté des documents et ont proposé des solutions déjà en vigueur.

Au total, c'est la cohérence de ces mesures qui importait, au-delà de leur teneur. Les candidats devaient de ce fait faire preuve de pondération et de maturité. Cela a été généralement le cas, face à une question complexe.

Au total, il fallait éviter plusieurs écueils : i) une démarche descriptive/superficielle sans travail d'analyse ; ii) une approche purement opérationnelle oubliant les références à la théorie économique ; iii) une analyse exclusivement théorique sans proposition concrète.

Le jury n'a pas constaté de problèmes de forme majeurs, à quelques exceptions près. Sur le fond, les points faibles les plus communément observés concernaient le manque d'approfondissement des idées.

1.3. Questions contemporaines

1.3.1. Concours externe

Jury : M^{me} Michèle BATTESTI et M. Jacques- Bertrand de REBOUL

Sujet : « La France a-t-elle toujours vocation à porter des valeurs universelles ? »

Conformément à l'arrêté du 16 avril 2014, l'épreuve de « question contemporaine », par le passé dite de « culture générale », porte sur « le rôle des pouvoirs publics et leurs rapports à la société ». La dissertation a pour finalité d'évaluer la capacité des candidats à réfléchir au sens du service de l'État dans la société contemporaine.

Le sujet choisi s'inscrivait dans cette perspective : il posait une question couvrant un très large spectre d'analyse ; il requérait des connaissances dans les domaines philosophique, historique, des sciences humaines et sociales ; il offrait l'opportunité aux candidats de s'affranchir de l'actualité en replaçant le sujet dans la continuité historique et en envisageant des perspectives, tout en leur permettant de faire preuve d'originalité et d'exposer un point de vue qui leur soit propre.

La correction des 646 copies s'est effectuée selon une grille de notation commune. Les correcteurs ont valorisé le raisonnement, la qualité de la rédaction et l'argumentation personnelle embrassant l'ensemble des enjeux du sujet.

1.3.1.1. Sur le fond.

Le traitement de la problématique posée ne devait pas être purement académique, mais être soutenu par la question du sens du service de l'État dans la société contemporaine. Or, le sens profond du sujet n'a que trop rarement été appréhendé.

La définition du terme « valeurs universelles » ne devait pas se cantonner à l'énumération de quelques principes ou à l'établissement d'une chronologie approximative. Encore fallait-il faire l'effort d'analyser les fondements philosophiques des valeurs universelles énoncées. Si certains candidats ont fait preuve en la matière d'une vraie originalité, les copies montrent dans la plupart des cas une forte tendance à l'uniformisation. Les points de vue sont assez stéréotypés et les références, parfois utilisées de façon inappropriée, sont trop souvent superficielles et identiques. Il en résulte une impression de « bachotage » de la part de candidats ayant suivi les cours des mêmes préparations ou utilisant des manuels proposant des « corrigés » de sujets types. Au reste, les mêmes citations sont utilisées par les candidats, trop souvent inexactes, quand elles ne sont pas sorties de leur contexte ou interprétées de façon erronée.

Il faut rappeler que l'épreuve de question contemporaine n'est pas une épreuve technique, fondée sur la mémoire, ni la vérification de l'acquisition d'une supposée « culture générale » stéréotypée. La multiplication de références et de citations, parfois en rafales à raison de plusieurs dans la même phrase, et non exploitées en profondeur, s'avère ainsi sans plus-value réelle.

Il est par ailleurs à noter des erreurs historiques et de chronologie, voire des confusions entre personnages, qui sont apparues au jury comme rédhibitoires.

Les copies replaçant la problématique dans le contexte international, retraçant la genèse des idées « universelles » dans d'autres pays que la France, étendant les enjeux au-delà d'un ou deux aspects et formulant une vraie conclusion, ont été valorisées.

Un des défauts récurrents des copies est d'ordre méthodologique. Nombre de candidats n'ont pas pris le temps de lire de façon approfondie le sujet. L'énoncé était bref, mais il réclamait une réflexion sur chacun des termes de façon à poser la problématique, saisir la complexité des enjeux et annoncer le plan de la dissertation. Les meilleures copies ont simultanément précisé ce qu'il fallait entendre par la « France », pris en compte l'adverbe « toujours » et l'article « des », et donné une définition précise des « valeurs universelles ». Trop de candidats ont en revanche multiplié les contresens, comme celui consistant à inclure la laïcité dans les valeurs universelles, ou à confondre celles-ci avec les « valeurs françaises ».

1.3.1.2. Sur la forme

La qualité de la rédaction repose sur une expression claire, simple et solide. Les phrases amphigouriques, les rhétoriques verbeuses ne font pas illusion. Elles sont à proscrire de même que le style journalistique, voire familier.

Le trop grand nombre de fautes de syntaxe et d'orthographe a affecté défavorablement la lecture. De même, des écritures illisibles ont certainement pénalisé des candidats.

En résumé :

Les meilleurs candidats ont fait état de capacités critiques personnelles, de prises de position argumentées ou de réflexions profondes sur la portée du sujet. Mais bien souvent, tous les points de vue ont été énoncés, du nihilisme à l'angélisme, de façon superficielle, sans démonstration convaincante d'un point de vue qui pourrait être celui d'un futur haut fonctionnaire. Les connaissances et les références ne suffisent pas, surtout quand elles sont récurrentes. Les copies dont les auteurs se sont libérés des idées toutes faites, ont fait montre de culture personnelle et d'originalité ont obtenu les notes les plus élevées.

Il convient de rappeler comme dans les rapports des jurys des années précédentes que les prochains candidats doivent prendre conscience que le seul suivi des cours des centres de préparation correspond à un apprentissage scolaire de l'épreuve de «questions contemporaines», qui aboutit à un conformisme inévitablement sanctionné par les correcteurs. Ils ont tout intérêt à enrichir cette formation de base par une réflexion plus personnelle, fondée sur de solides connaissances, ce qui leur permettra d'éviter le piège des catalogues de citations, de faciliter leur argumentation et d'énoncer clairement leurs idées.

1.3.2. Concours interne

Jury : M^{me} Isabelle de GAULMYN et M. François de RICOLFIS

Sujet : « La notion de frontière a-t-elle encore un sens ? »

Les attentes du jury étaient les suivantes :

Sur le fond serait valorisé un raisonnement centré sur les notions d'État, de territoire, de souveraineté, d'identité, qui intégrerait des dimensions juridiques, économiques, culturelles, sociologiques, et qui pourrait trouver des illustrations concrètes et variées notamment autour du rôle de la puissance publique comme autorité protectrice et régulatrice à l'intérieur d'un périmètre bien défini.

Sur la forme, était attendue une structure logique avec une réponse argumentée.

L'appréciation globale des copies, dont un tiers seulement atteint la moyenne est la suivante.

1.3.2.1. Sur la forme

La très grande majorité des copies suit un plan en deux parties et deux sous parties, mais avec des défauts importants

- Le sujet n'est pas ou mal défini
- Les annonces de plan sont trop longues, avec des titres de 4 ou 5 lignes et un tel souci de la nuance que finalement le lecteur peine à comprendre ce que le candidat veut dire. Ont été par conséquent valorisées les copies marquées par un effort de concision et présentant un raisonnement étayé et logique
- Les développements ne sont pas construits et se limitent souvent à juxtaposer des faits et des affirmations, de manière purement descriptive. Les parties sont souvent construites sur deux sous-parties développant des idées opposées et la dynamique entre les parties n'est que trop souvent chronologique. Les copies bien notées sont celles qui ont présenté un vrai raisonnement qui s'enchaîne de façon dynamique.
- Les conclusions se bornent le plus souvent à un résumé des développements qui les précèdent.

1.3.2.2. Sur le fond

Sur le fond, les éléments les plus frappants sont la mauvaise compréhension à la fois de l'épreuve et de la question, ainsi que les limites trop étroites des connaissances mobilisées par les candidats.

- Mauvaise compréhension de l'épreuve:

Bien que l'épreuve porte par son intitulé même sur une « question contemporaine », trop de copies se réfugient dans l'histoire, qui fournit alors facilement un quart voire la moitié de la copie.

De même, alors que les bonnes copies sont structurées autour de l'État et de ses frontières, nombre de copies « attrape tout » traitent de frontières technologiques ou culturelles au risque de « délayer » le sujet.

- Mauvaise compréhension de la question et des notions.

Les candidats ont eu du mal à définir les termes du sujet : frontière, nation (notion souvent confondue à tort avec État). Ce manque de délimitation conduit par exemple à de longs détours sur les changements de frontières à travers le temps, ou sur la construction de la Nation, aboutissant inévitablement à des travaux manquant de réflexion.

En termes de finesse d'analyse, on constate de plus un manque de nuances et d'équilibre dans les copies : par exemple, l'abaissement des barrières douanières est trop souvent assimilé à la disparition des frontières, sans autre commentaire.

- En termes de connaissances

- Trop de copies se limitent à la France ou à l'Europe.

- Les citations sont parfois très approximatives et elles manquent d'originalité (souvent sur la Nation). Notons par ailleurs que l'accumulation de citations ne vaut pas démonstration.

1.3.3. Troisième concours

Jury : M^{me} Laurence FRANCESCHINI et M. Yves BRULEY

Sujet : « L'histoire est-elle l'affaire de l'État ? »

Le sujet de la composition, « L'histoire est-elle l'affaire de l'État ? », s'inscrit dans la redéfinition de l'épreuve appelée désormais « Question contemporaine » et centrée sur « le rôle des pouvoirs publics et leurs rapports à la société ».

Le sujet étant présent dans l'actualité de façon récurrente et polymorphe, il ne pouvait dérouter aucun candidat ayant une culture générale et un intérêt pour les questions intellectuelles impliquant l'action de l'État. Il avait l'avantage de poser la question de l'histoire et non celle, devenue très classique, de la mémoire. Il pouvait être traité de façons très diverses et laissait donc espérer l'expression de pensées personnelles. Il permettait à ceux qui ont un bon niveau de connaissances d'en faire usage, tout en faisant apparaître les lacunes ou le manque de curiosité de candidats peu informés du débat public dans notre pays.

Les candidats disposaient d'un dossier de documents annexes, dont l'usage, facultatif, donnait quelques pistes de réflexions générales, sans imposer toutefois une lecture du sujet plutôt qu'une autre. Ce dossier ne comptait que 4 documents, la plupart assez courts (3 d'une page, et le dernier de 3 pages). Le dossier a généralement joué son rôle et a été bien utilisé. Le choix des documents, qui concernaient tous la France, pouvait légitimer une approche du sujet limitée à notre pays: de nombreux candidats ont fait ce choix et n'en ont pas été pénalisés. Mais ceux qui ont pensé le sujet de manière internationale, ou ont cité des exemples étrangers à titre comparatif, ont été valorisés dans la notation.

Pour la correction de cette épreuve, le jury avait déterminé quatre critères principaux correspondant à ce qu'on peut attendre des candidats au « troisième concours » :

- 1°) du point de vue des connaissances : un apport personnel révélant une vraie culture générale acquise sur le long terme et non seulement dans le cadre de la préparation du concours ;
- 2°) du point de vue de la méthode : la capacité de compréhension du sujet, de définition de ses termes et de construction du développement ;
- 3°) du point de vue de l'expression : la clarté et la simplicité du style ;
- 4°) du point de vue de la réflexion : l'originalité et la maturité de la pensée.

Inversement, le jury a sanctionné les copies « jargonantes » ou confuses, composées d'une simple juxtaposition d'idées et sans ligne générale clairement identifiable ; et surtout celles qui n'ont donné à lire que des banalités ou une simple paraphrase des documents, surtout si le candidat paraissait s'être réfugié dans une prudence excessive qui tendrait vers la pusillanimité intellectuelle. Le Troisième Concours a pour but de recruter des personnalités intéressantes et originales, capables de mettre au service de l'État une maturité acquise hors de la sphère publique: la pensée stéréotypée n'y a donc pas sa place, tout spécialement dans cette épreuve.

Le jury estime que de ce point de vue, l'épreuve a pleinement joué son rôle de sélection, car elle a permis de pénaliser ceux dont le niveau a paru insuffisant (19 copies sur 55, soit un tiers, notées en-dessous de 10/20), et surtout de faire émerger de bons candidats (18 copies ont obtenu une note supérieure ou égale à 14/20, parmi lesquelles 5 très bonnes compositions).

1.4. Questions sociales

1.4.1. Concours externe

Jury : Mme Stéphanie SEYDOUX et M. Raphaël DALMASSO

Sujet :

« La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié le fonctionnement de la juridiction prud'homale pour lui donner notamment une plus grande efficacité et célérité.

Cependant, ces modifications pourraient être encore insuffisantes, en particulier face aux risques de condamnation de la France devant la Cour européenne des droits de l'homme pour dysfonctionnement de la juridiction prud'homale.

Le Premier ministre demande au ministre de la Justice et au ministre en charge du Travail et de l'Emploi de faire un bilan du fonctionnement des juridictions prud'homales en France et de proposer des voies d'amélioration et de modification de la justice du travail pouvant donner lieu à la formulation d'un nouveau projet de loi.

À ce titre, administrateur(trice) civil(e) à la Direction Générale du Travail, vous rédigerez une note présentant succinctement les réformes passées et proposant des pistes de refonte de la juridiction prud'homale. »

L'épreuve de questions sociales de cette année portait sur la réforme de la juridiction prud'homale. Elle incitait les candidats, un an après la réforme réalisée par la loi « Macron » du 6 août 2015, à faire un bilan des réformes passées, et, face au risque demeurant de condamnation de la France pour violation du droit au juge devant la Cour européenne des droits de l'Homme, à proposer de nouvelles pistes d'amélioration de la justice du travail.

1.4.1.1. Il apparaît en premier lieu que l'épreuve semble avoir été insuffisamment préparée par les candidats.

De grosses erreurs et confusions sur des notions de base ont en effet été fréquentes.

Par exemple, le déroulé d'un procès prud'homal, avec une tentative de conciliation judiciaire préalable, a très souvent été mal compris, de nombreux candidats soutenant que la phase préalable de conciliation se situe en dehors ou en parallèle du procès prud'homal.

De même, les candidats ont souvent défini de manière approximative ou inexacte les notions de conciliation, de médiation et d'arbitrage.

Certains candidats pensent naïvement que la contestation d'un licenciement permet au salarié de demeurer dans l'entreprise le temps du procès prud'homal, ou que la déclaration d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse vaut réintégration...

Le vocabulaire de base n'est souvent pas maîtrisé. On ne dit en effet pas « conseil prud'homal », « tribunal des prud'hommes », encore moins « clause de compromission », ou « jugement d'arbitrage »...

Dans ces conditions, l'immense majorité des copies n'apporte aucune connaissance propre et nouvelle dans les notes ainsi rédigées par les candidats. Par exemple, le contenu exact de la réforme Boulain de 1979 n'est pas connu, ce qui peut sembler acceptable, mais la réforme « Dati » de 2009 modifiant la carte judiciaire (et supprimant nombre de conseil de prud'hommes) n'est jamais citée, de même que les contributions récentes comme le rapport Marshal (2013), ou le livre de Pierre Joxe « Soif de justice », qui se voulait un plaidoyer pour une revalorisation des justices sociales.

A l'inverse, de nombreux candidats semblaient attendre un sujet sur la flexibilité du marché du travail, des économistes de renom comme J. Tirole ou P. Cahuc ayant été fréquemment cités, mais de manière souvent hors-sujet, ceux-ci s'intéressant à la flexibilisation du droit du licenciement, mais non spécifiquement à la procédure prud'homale.

1.4.1.2. En second lieu, et sur le fond, les candidats devaient faire face à une double demande de réforme, liée à la célérité et à la qualité de la justice prud'homale.

Cette double contrainte a souvent été peu appréhendée, les candidats s'intéressant souvent soit à l'une, soit à l'autre, soit à aucune des deux.

La réforme issue de la loi Macron, largement présentée dans la note, occupe sans surprise le plus souvent l'essentiel de la copie, au détriment des préconisations d'amélioration et de changement.

Ces dernières sont souvent ni justifiées, ni évaluées d'un point de vue financier. Le calendrier électoral contraint n'est presque jamais appréhendé, ni la nécessité, en droit du travail, conformément aux articles L.1 et suivants du Code du travail, de saisir et consulter les partenaires sociaux avant toute réforme.

Les préconisations, lorsqu'elles ont lieu, se résument le plus souvent à un approfondissement des solutions prévues dans la loi Macron, à savoir le développement des modes alternatifs de règlements des litiges comme la médiation la conciliation ou l'arbitrage, alors même que ces modes peinent à trouver leur place dans le droit actuel.

Concernant spécifiquement l'arbitrage, deux textes contradictoires étaient présents, un favorable, l'autre défavorable. Beaucoup de candidats, un peu désorientés, ont refusé de prendre position, alors qu'une préconisation étayée était souhaitable aux yeux du jury, dans un sens comme dans un autre.

1.4.1.3. A ce défaut de connaissance et de maîtrise du fond s'ajoutent des défauts de raisonnement

Nombreuses sont en effet les copies présentant des exposés incohérents ou superficiels (par exemple, après une longue présentation des nombreux problèmes que rencontre la justice prud'homale depuis les années 70, l'affirmation assez peu argumentée de l'échec de la loi Macron, tout juste adoptée). On trouve aussi des développements hors sujet (par exemple sur le coût et les conséquences fâcheuses des retards dans le traitement des affaires aux prud'hommes, sans en aborder les causes).

Enfin, de trop nombreux candidats ne font pas l'effort d'adopter le positionnement auquel invite la mise en situation : on trouve ainsi des considérations critiques (à défaut d'être étayées) sur la « complexité » ou la « lourdeur » du droit du travail en France, prêtées à un administrateur civil s'adressant au directeur général du Travail; plus fréquemment, les candidats se contentent de propositions superficielles, de l'ordre du catalogue de « bonnes idées », sans donner l'impression qu'il leur revient d'en établir et démontrer les avantages et la faisabilité, et de les hiérarchiser. Certes, l'une des difficultés du sujet résidait dans la faiblesse des marges de manœuvres, mais cela rendait d'autant plus nécessaire que les candidats prennent position (cf. supra): si ces derniers avaient eu plus systématiquement le réflexe de se mettre en situation, ce défaut aurait peut-être été moins fréquent. Révélatrices de cette approche superficielle, des expressions relevant du cliché parsèment les copies : « avancées notoires », « de nombreuses voix s'élèvent », « le vent des réformes », les enjeux se résumant souvent à la « rigidité » du système, appelant une solution évidente, l'« assouplissement » (pas toujours détaillé), remède à tous les maux.

1.4.1.4. Conclusions

En définitive, l'épreuve de questions sociales est apparue au jury comme une épreuve négligée par les candidats, qui disposent de connaissances finalement peu précises, voire stéréotypées. L'épreuve est effectivement difficile, puisqu'elle comporte des enjeux économiques, sociologiques, juridiques et sociaux, qui doivent être combinés. Les candidats devraient à l'avenir prendre davantage la mesure de la complexité, mais aussi et surtout de l'intérêt, de cette épreuve.

1.4.2. Concours interne

Jury : Mme Sandrine TISSEYRE et M. Eric PARPAILLON

Sujet :

« Les prestations sous condition de ressources, essentiellement les minima sociaux et les aides personnelles au logement, sont un élément majeur du dispositif administratif de lutte contre la pauvreté. Le ministre en charge des affaires sociales vous demande une note de présentation de ses forces et de ses faiblesses ainsi que de lui proposer un choix argumenté de pistes d'amélioration pratique et d'évolution à moyen terme. » (PJ : dossier présentant des chiffres illustrant le sujet et des analyses disponibles)

Le sujet proposé revêtait incontestablement une très forte actualité, comme le montrent les débats actuels autour de la fusion des allocations et des minima sociaux ou du « revenu universel d'existence ». Mais il était également très difficile, compte tenu de la complexité du droit existant. Il requerrait donc de la part des candidats des capacités d'analyse et de synthèse, de l'imagination, le sens de la mise en perspective et, dans les meilleures des hypothèses, la mobilisation de connaissances extérieures au dossier.

Force est de dire que le jury a été déçu de la qualité moyenne des exercices dont il a eu à connaître.

1.4.2.1. De nombreux candidats ont tout d'abord éprouvé des difficultés à se plier à l'exercice de la "note Ministre".

Ce type de document administratif se caractérise par une forme concise, propre à amener le responsable politique à une décision. Or, le jury a été souvent confronté à un style journalistique, ou à de longs paragraphes historiques. Outre le manque flagrant de connaissances de base dans de nombreuses copies, les candidats ont été manifestement très nombreux à rester dans l'esprit de la note de synthèse. Cela ne cadrerait pas avec la forme de l'exercice demandé.

1.4.2.1.1. Les propos des candidats ont été bien souvent descriptifs et faibles en analyse.

À titre d'illustration, nous avons observé que beaucoup d'entre eux n'ont réalisé qu'une description des mesures d'aide sociale, sans les articuler au sein d'une analyse. De manière plus générale, les éléments étaient peu articulés autour d'idées fortes.

1.4.2.1.2. Les candidats ont également éprouvé de grandes difficultés à prendre de la distance par rapport aux documents du dossier, non seulement en y apportant des informations extérieures, mais aussi en les remettant dans leur contexte.

À cet égard, le Rapport Sirugue, par exemple, n'est pas un document émanant d'un service de l'administration mais un rapport parlementaire formulant des propositions que les candidats étaient appelés à discuter. Peu l'ont fait, et beaucoup se sont contentés de le paraphraser. Dans leur majorité, les candidats ont d'ailleurs eu des difficultés à développer de véritables démonstrations, se contentant d'affirmations.

1.4.2.1.3. Enfin, très peu de candidats ont fait le lien avec l'actualité.

On observe ainsi très peu de références à l'allocation universelle ou à l'impact potentiel du prélèvement à la source de l'IR, et une seule référence à l'impact de la DSN dans l'ensemble des copies examinées.

Le jury a donc été tenu de tenir compte de ces éléments dans sa notation, et il y eu un grand nombre de mauvaises copies. Plus de 10% d'entre elles ont reçu une note inférieure à 5.

1.4.3. Troisième concours

Jury : Mme Djaouida SEHILI et M. Jean-Yves HOCQUET

Sujet :

« La ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social doit prochainement rencontrer les partenaires sociaux pour faire un tour d'horizon de l'actualité sociale pour le deuxième semestre 2016. A l'occasion de cette réunion, sera évoquée notamment la question des transformations numériques et du télétravail, et en particulier les éventuelles suites législatives et réglementaires qui pourraient être données au rapport Mettling de septembre 2015. Vous êtes chargé(e) de mission à la Direction Générale du Travail et, dans la perspective de cette rencontre, le directeur général du travail vous demande de lui rédiger une note pour la préparer, notamment en ce qui concerne le développement éventuel du télétravail. »

La correction des copies de questions sociales n'a pas soulevé de questions particulières. Il s'agissait à partir du dossier de fournir au ministre chargé du travail des éléments en vue d'une réunion avec les partenaires sociaux sur les questions liées aux transformations numériques et du télétravail.

Le niveau général est correct avec quelques très bonnes copies et un nombre très réduit de copies franchement mauvaises. La surprise vient plutôt du fait que les candidats du troisième concours ne semblent pas se distinguer tant sur le plan de la forme que sur celui du fond, de candidats des concours interne ou même externe.

Dans l'ensemble, il y a une maîtrise des aspects formels de la note administrative et, le cas échéant, un conformisme, qui anticipent sur les canons qu'ils auront à maîtriser. Peut-être est-ce dû à la préparation dont ils ont éventuellement bénéficié. Les copies échappent donc très rarement à un plan en deux parties :

- aspects positif /aspects négatifs ;
- ou description de la situation /propositions.

Le jury aurait apprécié de voir plus souvent une mise en évidence immédiate des questions qui restent à traiter, et une proposition de feuille de route portant à la fois sur les thèmes à aborder mais aussi sur les modalités d'action. Il est effectivement attendu de personnes ayant déjà une expérience professionnelle, tout autant d'attention au "comment faire ?" qu'au « que faire ? », lequel reste trop souvent la conclusion de la réflexion de l'administration et le résumé de son action. Le jury souhaite que la troisième voie fournisse d'autres profils que ceux de personnes axées sur le formalisme des solutions plus que sur leur applicabilité.

La forme est correcte, et les plus mauvaises copies n'ont à cet égard présenté qu'un nombre limité de fautes de syntaxe ou d'orthographe.

Mais à l'exception de quelques copies, un responsable politique pourra difficilement trouver dans les contributions apportées par les candidats ni une plus-value liée à une expérience concrète de la vie en entreprise, ni des suggestions pour mettre en œuvre des procédures très concrètes de travail avec les partenaires sociaux.

Si l'objectif est de constituer des promotions homogènes, le réservoir des candidat-e-s semble répondre à cet objectif. S'il s'agit d'irriguer l'administration, non pas par des profils différents, mais par des expériences plus variées, nous ne pouvons qu'exprimer une certaine déception de ne pas retrouver, à quelques exceptions, près des profils que nous avons nous-mêmes côtoyés dans le secteur privé, dans le caritatif et en entreprise, dont l'apport serait certainement utile à l'administration.

S'il s'agit en revanche, ou parallèlement, d'irriguer l'administration par des individus marqués par des expériences plus variées, nous ne pouvons qu'exprimer une certaine déception de ne pas retrouver, à quelques exceptions près, des profils que nous avons nous-mêmes côtoyés dans le secteur privé, dans le secteur caritatif et en entreprise, et dont l'apport serait certainement utile à l'administration.

1.5. Finances publiques

1.5.1. Concours externe

Jury : Mme Brigitte SABLAYROLLES et Mme Sophie BAZIADOLY

Sujets :

Question n° 1 : À quoi servent les comptabilités de l'État et la certification des comptes de l'État ? (notée sur 8)

Question n° 2 : Les enjeux en matière de finances publiques, de l'emploi public et de la masse salariale (notée sur 6)

Question n° 3 : Le processus de la dépense de l'État dans le cadre de la comptabilité publique (notée sur 6)

L'épreuve écrite de finances publiques, d'une durée de trois heures, a pris la forme de trois questions à réponses courtes pouvant prendre appui sur plusieurs documents (questions 1 et 2).

Le jury a estimé qu'un nombre peu significatif de candidats avait bien compris les attentes de cette épreuve, en termes de méthode comme de programme.

1.5.1.1. Le jury relève une grande hétérogénéité des copies.

Ainsi, certaines copies ont été jugées bonnes, et ont obtenu des notes allant de 12 à 17. Ces candidats ont fait preuve des qualités essentielles attendues par les membres du jury : savoir définir un sujet et l'ancrer dans l'actualité ; bien rédiger ; faire preuve de réflexion et de recul ; sélectionner de façon organisée des connaissances en lien avec le sujet en les structurant autour d'une problématique à la fois claire et simple ; analyser un document sans le paraphraser.

À l'inverse, beaucoup d'autres candidats se sont montrés éloignés du minimum requis, témoignant d'une absence de préparation à la 5ème épreuve écrite du concours ou d'une possession partielle du programme. La totalité des questions, le plus souvent la troisième, n'a pas toujours été traitée, faute de temps ou de maîtrise des aspects concernés du programme. Parmi les candidats ayant obtenu les notes les plus faibles, certains n'ont pas même le niveau minimum attendu d'un diplômé en termes d'orthographe et de syntaxe. Trois copies ont été rendues « blanches ».

Enfin, certains candidats, tout en ayant manifestement préparé l'épreuve et montrant des capacités de rédaction certaines, n'ont pas fait preuve de la réflexion et du recul nécessaires. Cela était particulièrement visible dans la rédaction de la question 2, où un (trop) large développement a pu être consacré à l'analyse des documents présents au dossier, voire à des mesures déjà prises ; en revanche, les solutions à mettre en œuvre ont souvent tenu une part réduite, quelquefois à la limite du lieu commun, et sans examen sérieux de leur faisabilité. Les réponses aux questions 1 et 3 ont quelquefois fait apparaître que ces candidats restituaient le contenu d'ouvrages ou de fiches hâtivement et mal assimilés.

1.5.1.2. Le jury estime devoir formuler les conseils suivants à l'attention des futurs candidats :

- l'ensemble du programme doit être maîtrisé par les candidats, y compris dans ses aspects les plus techniques comme la comptabilité publique ;
- la bonne réussite de l'épreuve suppose de savoir gérer son temps, en répondant de façon équilibrée aux trois questions posées ;
- enfin, l'attention des candidats pourrait être appelée sur la forme : un minimum de soin apporté à l'écriture facilite la lecture des correcteurs qui ont un grand nombre de copies à examiner en un temps limité, et un nombre excessif de fautes d'orthographe n'est pas acceptable à un concours de ce niveau.

1.5.2. Concours interne

Jury : Mme Florence BONNAFOUX et M Etienne DOUAT

Sujets :

Question n°1 : Quel type d'équilibre serait souhaitable pour les finances de l'État ? (appuyée de documents et notée sur 8)

Question n°2 : L'instauration du prélèvement à la source vous paraît-elle une réforme pertinente? (notée sur 6)

Question n°3 : La certification des comptes des collectivités territoriales (appuyée de documents et notée sur 6)

Les trois questions constituant l'épreuve de finances publiques étaient des questions d'actualité pour lesquelles le jury était en droit d'attendre de tout candidat à l'ENA un bon niveau de connaissance et d'analyse. Le jury a pu vérifier qu'aucun candidat n'a été perturbé par les annonces effectuées en cours d'année par le gouvernement sur chacune de ces questions, tous ayant répondu en fonction de leurs connaissances.

Les questions n°1 et n°2, formulées sous forme interrogative, appelaient une réponse claire et une prise de position du candidat que le jury n'a que trop rarement observées.

Surtout en ce qui concerne la question n°2, les candidats se sont contentés de dérouler des fiches de cours sans apporter de réelle prise de position personnelle.

La question n°1 appelait cependant plus de réflexion de la part des candidats. Les candidats ont majoritairement là aussi repris les éléments de cours connus sur l'encadrement des finances de l'État par les traités européens, donnant l'impression que leur culture financière se limitait aux grands agrégats financiers, sans faire d'analyse de fond et s'interroger sur ce qui était le sens même de la question, la typologie des équilibres possibles. Les candidats ayant le mieux réussi sont ceux qui ont su prendre ce recul nécessaire. Très peu de candidats ont utilisé à bon escient les documents fournis pour la question n°1 et encore moins, quel que soit la question, fait un usage suffisant du droit comparé.

La question n°3, qui sortait du champ des finances de l'État, a été plus sélective que les deux autres, alors que l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités territoriales est pilotée par la DGFIP et la Cour des comptes. Il s'agit donc d'un sujet auquel tout futur haut fonctionnaire de l'État est susceptible d'être confronté directement ou indirectement. Peu de candidats ont su évoquer correctement la démarche en cours et ses implications tant pour les services de la DGFIP que pour les acteurs locaux, et faire la distinction entre le rôle des chambres régionales des comptes et celui des commissaires aux comptes. Là encore, l'usage des documents fournis et du droit comparé a été faible.

Enfin, le jury attire l'attention des candidats sur les trop nombreuses erreurs d'orthographe et de syntaxe ainsi que sur l'usage des acronymes, très nombreux dans cette matière, souvent non explicités par les candidats, et pouvant prêter à confusion (PS n'est pas un sigle approprié pour « prélèvement à la source » ...).

1.5.3. Troisième concours

Jury: M. Matthieu CONAN et M. Jérôme DIAN

Sujets :

Question 1 : Quels leviers fiscaux au service de la croissance ? (7 points)

Question 2 : La contribution des opérateurs de l'État à l'effort de réduction des déficits publics. (6 points)

Question 3 : La gestion par l'État de ses participations financières dans les entreprises est-elle efficace, y compris en matière de politiques publiques ? (7 points)

Les copies se caractérisent par leur grande hétérogénéité. La qualité très variable a ainsi conduit le jury à décerner des notes présentant une forte dispersion.

Une majorité de candidats ne dispose pas de connaissances précises en finances publiques et trop d'entre eux ne prennent pas suffisamment le temps d'appréhender les questions dans leur globalité ce qui les conduit à ne traiter que partiellement les sujets posés.

Les meilleures copies ont toutefois permis d'apprécier les candidats disposant :

- d'un esprit de synthèse et d'une faculté d'analyse ;
- de connaissances en finances publiques (en particulier plusieurs candidats ont fourni une définition précise de la notion d'opérateur de l'État) ;
- d'une capacité à prendre de la hauteur sur des questions relatives aux finances publiques.

La question relative aux opérateurs de l'État a dérouté un nombre important de candidats qui, en l'absence de maîtrise du périmètre de l'étude, ont parfois formulé des réponses hors sujet (en englobant par exemple les collectivités territoriales dans les développements).

Plus généralement, peu de candidats exploitent de façon pertinente les documents communiqués alors même que leur analyse aurait permis d'illustrer et d'appuyer les réponses.

Au plan formel, il est rappelé aux candidats l'importance accordée à la syntaxe et à l'orthographe. En outre, beaucoup de développements se sont avérés confus ou très peu étayés. Bien qu'un plan apparent ne soit pas strictement nécessaire, les candidats gagneraient à travailler la construction de leurs réponses et à éviter le style télégraphique.

2. ÉPREUVES ORALES

2.1. L'épreuve d'entretien : observations du Président des jurys

Le jury comprenait :

- Sur les trois concours :

M. Thierry BERT, président des jurys, M. Richard SAMUEL et M^{me} Mireille FAUGÈRE, assesseurs,

- Accompagnés de :

- Pour le concours externe : M^{me} Michèle BATTESTI et M. Jacques Bertrand de REBOUL
- Pour le concours interne : M^{me} Isabelle de GAULMYN et M. François de RICOLFIS
- Pour le troisième concours : M^{me} Laurence FRANCESCHINI et M. Yves BRULEY.

2.1.1. La méthode suivie

Le jury était parfaitement conscient que cette épreuve revêtait une particulière importance aux yeux des candidats, en raison naturellement de son coefficient, mais également de son caractère apparemment imprévisible. Il a donc pris de multiples précautions, avec l'aide de deux consultants dont l'apport a été extrêmement précieux, pour réduire autant qu'il lui a été possible le stress des candidats, et accroître, du même mouvement, l'objectivité de son propre jugement.

Deux séances de préparation se sont tenues.

La première permettait de lister les divers « pièges » que le jury devait soigneusement éviter au cours de l'entretien : discriminations cachées, questions inutilement déstabilisantes, recherche des candidats qui ressemblent le plus aux membres du jury ou avec lesquels « ils auraient envie de travailler » (ce qui aboutit à une simple projection de soi-même sur les critères de sélection), ruptures d'égalité, prévalence des sentiments ou des impressions sur le jugement objectif (le jury ne devant idéalement qu'être *juste* et non « charmé », « envoûté », « choqué », « agacé » ou autres qualificatifs de nature émotionnelle).

Le second séminaire, qui a duré deux jours entiers, a permis à l'ensemble des membres du jury d'abord de se connaître, ce qui a été d'un grand apport dans sa cohésion ultérieure, ensuite de s'accorder sur un certain nombre de points tenant au déroulement des épreuves et aux critères d'évaluation.

Les membres du jury de l'épreuve collective d'interaction et ceux de l'épreuve d'entretien ont enfin tenu une réunion afin de bien harmoniser leurs pratiques et d'assurer notamment la complémentarité souhaitée entre ces deux types d'épreuves.

2.1.2. Les quatre points qui étaient à l'ordre du jour ont fait l'objet d'un accord unanime :

- le climat d'ensemble visé par le jury ;
- les objectifs en termes de recrutement et les critères d'appréciation ;
- le déroulement de l'épreuve et les questions à poser, notamment au titre des « mises en situation » et des « questions d'actualité » ;
- enfin les modalités de notation.

2.1.2.1. Climat d'ensemble

Il a très vite été convenu que l'ambiance générale des entretiens devait être marquée par la bienveillance.

Une attention soutenue devait être portée aux candidats, et elle devait être décelable par lui au travers d'un ensemble d'attitudes (regards, sourires, prise de notes).

Toute remarque brusque ou malveillante à son égard devait être évitée, ce qui excluait notamment de lui couper brutalement la parole.

Les questions absurdes portant sur des recoins de l'histoire ou de la littérature, ou les questions volontairement déstabilisantes, étaient également exclues, le jury considérant qu'il lui était demandé de recruter des fonctionnaires rationnels et non de tester l'habileté d'animaux plus ou moins bien apprivoisés à se sortir de pièges qu'on leur aurait tendus intentionnellement.

Enfin, les techniques de questionnement « en rafale » (« questions mitrailleuse ») ont été écartées, au profit de questions de fond testant la capacité des candidats à appréhender la profondeur et la difficulté d'un problème complexe et à y exercer son raisonnement, de manière synthétique certes, mais pendant une durée raisonnable.

Le soin du détail a été poussé jusqu'à rapprocher autant que possible la table des candidats de celle du jury, de manière à accroître l'empathie mutuelle qui était souhaitée.

Le jury s'est scrupuleusement tenu à ces modalités de fonctionnement. Le Président des jurys a d'ailleurs demandé au consultant qui avait animé le second séminaire, d'assister depuis le public à un certain nombre de journées d'entretiens, de manière à vérifier que le jury respectait ses résolutions, et à lui faire immédiatement retour du fonctionnement des épreuves au terme des journées concernées. Le rapport remis par ce consultant étendait que le jury a respecté les engagements qu'il avait pris envers lui-même.

2.1.2.2. Les objectifs en termes de recrutement et les critères d'évaluation

Le jury s'est très rapidement mis d'accord sur les critères d'évaluation à retenir, en faisant le choix de les regrouper sous quatre rubriques :

- la motivation

Le candidat devait pouvoir expliquer le raisonnement par lequel, au terme de son parcours, il avait souhaité se présenter à ce concours et, plus généralement, s'engager dans la fonction publique

- la capacité de raisonnement

Au travers de toutes les parties de l'entretien, le jury a été très attentif à la cohérence de la pensée, à l'articulation des arguments, et au caractère praticable des recommandations et propositions éventuellement formulées.

- l'ouverture d'esprit, le courage et le bon sens

Ce critère est très différent du précédent, et s'évalue également au travers de l'ensemble de l'entretien. C'est au demeurant sur ces points que l'appréciation collégiale est la plus utile pour le jury.

Un esprit « ouvert » peut faire valoir une vaste culture, mais être à ce point ouvert qu'il en devient déraisonnable et qu'il divague ; ou encore qu'il se contredit d'une question à l'autre.

Un candidat peut être courageux, ce qui est un point très positif, mais pas au point d'être excessivement imprudent ou de méconnaître la réalité des rapports de force ou des pesanteurs politiques ou sociologiques, sauf naturellement s'il en est conscient et qu'il le justifie ; et surtout pas au point d'être arrogant ou bloqué sur des certitudes qu'il est incapable de fonder.

Quant au bon sens, il n'est pas forcément synonyme de platitude, tant il est vrai que de nombreuses propositions sont parfois inapplicables ou créent plus de désordre que celui qu'elles sont censées corriger.

Au fond, il s'agit d'un équilibre délicat à apprécier. C'est cette appréciation qui a donné lieu aux divergences qui ont eu lieu entre les membres du jury dans deux cas (ce qui reste raisonnable sur 197 candidats).

- les qualités d'expression

Ce point n'appelle pas de commentaire particulier.

2.1.2.3. Le déroulement de l'épreuve et son contenu.

Le schéma général de l'épreuve est fixé par un texte réglementaire.

L'épreuve comprenait trois parties, sur le contenu desquelles le jury a pris quelques options.

- Un exposé du candidat sur son parcours et ses motivations (5minutes), suivi de 10 minutes de questions

Le jury a souhaité exploiter aussi complètement que possible la fiche de candidature remplie par le candidat, de manière à ce qu'il puisse manifester la cohérence de sa réflexion et la qualité de son analyse sur tous les points qu'il avait souhaité porter à la connaissance du jury (expériences internationales, stages, participation à des associations, sports, goûts littéraires ou cinématographiques).

- Une « mise en situation » que le candidat tirait au sort, et sur laquelle il devait réagir après une réflexion rapide d'une minute environ (15 minutes)

Le jury a élaboré en groupe de travail la liste des mises en situation proposées aux candidats, qui se sont donc vus fictivement confrontés à trois types de cas : des crises à gérer en tant que responsable territorial ou national ; des reconfigurations d'organismes plus ou moins vastes ; des problèmes de gestion des ressources humaines. Il fallait ici faire preuve de ses capacités de bon sens, d'organisation, de réactivité et de travail en équipe.

- Une série de questions d'actualité (15 minutes).

Le jury a décidé de ne poser aucune question dite de « culture générale » au sens étroit –et socialement discriminant- qui était donné jadis à ce terme, et de privilégier les questions portant sur de grands débats d'actualité.

De manière à donner aux candidats toutes leurs chances, il a convenu d'organiser le quart d'heure prévu en panachant les questions selon des thématiques différentes (politique nationale, politique internationale, questions de société, économie, institutions). Il a également décidé de leur laisser le temps de développer leur argumentation, et de ne leur reprendre la parole qu'avec courtoisie.

2.1.2.4. La méthode de notation.

La notation a fait l'objet d'une approche très objective. Chacune des trois phases des prestations a été appréciée par chacun des cinq membres du jury entre A+ (très bon) et D- (très mauvais), compte tenu des réponses détaillées du candidat et de la qualité de son expression orale, indispensable dans la vie quotidienne d'un fonctionnaire chargé de tâches d'encadrement et de proposition. La combinaison de ces 15 notations aboutissait à une appréciation globale. Cette méthode a porté ses fruits puisque le jury n'a constaté que très peu de divergences en son sein, et a pu très facilement hiérarchiser les prestations, ce qui est le seul objectif dans un concours, la note en valeur absolue n'ayant pas d'importance.

2.1.3. Principales observations sur les prestations des candidats

2.1.3.1. L'ambiance

2.1.3.1.1. La présentation de l'épreuve par le Président a sans doute contribué à détendre les candidats

Au début de chaque entretien, et naturellement avant le déclenchement du chronomètre, le Président a tenu à accueillir les candidats et à leur expliquer durant environ trois minutes ce qui était attendu d'eux dans les diverses phases de l'épreuve, en insistant notamment sur le fait que le jury éviterait les questions absurdes ou déstabilisantes, et qu'il serait particulièrement satisfait, au-delà des développements plus convenus, qu'ils fassent état de leurs opinions personnelles sur les points abordés, à condition de les fonder, de les expliquer et de les développer.

Il est certain que ce « sas de décompression » a contribué dans un grand nombre de cas à détendre l'atmosphère, et a même permis à certains oraux de se tenir sur un ton très agréable tenant plus de la discussion approfondie que de l'interrogation d'un candidat par un jury. Mais à l'inverse, certains candidats, heureusement rares, ont été pris de panique, parfois dès leur exposé liminaire, et se sont révélés incapables de quelque développement oral que ce soit. malgré des parcours très honorables selon leur dossier.

2.1.3.1.2. Les candidats ont souvent été déstabilisés à l'excès par la phase de « mise en situation », ce qui pourrait être corrigé par un meilleur entraînement

La partie de l'épreuve qui a été le plus difficile pour de nombreux candidats a incontestablement été la seconde phase, dite de « mise en situation ». Le jury invite les candidats à ne pas négliger dans leur préparation cette partie de l'épreuve.

L'exercice vise à éprouver leurs réactions devant une difficulté susceptible de se présenter à eux dans la vie professionnelle, et parfois même dès leurs stages en préfecture, en ambassade ou en entreprise : grève des transports routiers, blocage de voies d'accès, restructuration d'un service avec contraction du nombre d'emplois disponibles, agitation dans un quartier urbain difficile, relations délicates dans l'environnement de travail (avec les syndicats avec la hiérarchie, avec un subordonné), crise diplomatique juste avant un voyage officiel... Il s'agit le plus souvent d'appliquer des règles de bon sens (coordination des intervenants, sens pratique, analyse des risques).

Pourtant dans un grand nombre de cas, ils paraissent désarmés, ce qui les perturbe souvent par ailleurs lors de la troisième phase de l'entretien (questions d'actualité).

Cette situation est anormale. Il serait bon que les candidats soient mieux entraînés à se projeter, de façon non « formatée », dans une situation professionnelle, de manière à ce que le jury puisse tester, sans qu'une réaction de panique vienne perturber les choses, leurs réactions et leurs connaissances de la réalité administrative de terrain.

2.1.3.2. Observations détaillées sur la première phase (exposé du candidat sur son parcours et ses motivations, et discussion avec le jury).

La première phase de l'entretien s'est en général bien déroulée. Les candidats étaient dans leur zone de confort, ils avaient préparé leur introduction et savaient que ce qu'ils avaient indiqué sur leur dossier pouvait donner lieu à des questions. Naturellement, il y a eu des prestations plus ou moins formatées, plus ou moins passionnantes, plus ou moins bien exprimées, mais on reste ici dans une bonne moyenne. Il est notablement très intéressant de constater que, dans leur immense majorité, les candidats ont fait un séjour prolongé à l'étranger (stage, échange universitaire, année de « césure ») et ont des activités associatives ou caritatives importantes. Les parcours s'en trouvent considérablement enrichis par rapport aux stéréotypes qui demeurent à l'esprit d'un certain nombre de nos concitoyens ou de nos responsables administratifs ou politiques.

Le jury tient néanmoins à formuler trois observations importantes sur cette phase de l'entretien.

2.1.3.2.1. Certains candidats ont une réflexion très superficielle sur leur parcours, même quand celui-ci apparaît intéressant au vu du dossier.

Le jury n'a pu être que perplexe devant certains candidats qui avaient tiré comme seules conclusions d'un séjour d'une année dans une grande université étrangère : « Je me suis fait des amis » ou encore « J'ai mieux appris la langue ». Certes, c'est important, mais on attendrait davantage.

Il en va parfois de même des expériences associatives ou caritatives (aide aux prisonniers, alphabétisation dans les quartiers difficiles, solidarité au sein d'associations LGBT, projets solidaires dans les pays en développement...). Le jury a observé qu'elles étaient extrêmement fréquentes, ce qui est à ses yeux un point très positif. Mais il arrive trop souvent qu'elles n'ouvrent pas sur une réflexion quelque peu structurée, par exemple sur l'utilité des actions entreprises, le fonctionnement des projets, l'analyse des raisons qui ont amené le public concerné à devoir y avoir recours, les carences éventuelles de la législation ou des services publics à cet égard. Le fait d'aider les autres est noble, mais ne dispense pas de réfléchir aux raisons et aux conditions d'exercice de cette assistance.

2.1.3.2.2. Certains parcours sont apparus très difficiles à comprendre, et les candidats concernés n'ont pas pu (ni peut être voulu) en dévoiler la cohérence au jury.

Cette situation s'est rencontrée essentiellement dans deux cas.

Certains candidats issus de grandes écoles commerciales ou du secteur privé n'ont pas été en mesure d'expliquer leur bifurcation en direction du secteur public, alors même qu'ils avaient pu atteindre dans leurs fonctions précédentes des niveaux de responsabilité qui leur promettaient une belle carrière. Les questions ont pu faire apparaître que certains candidats ne visaient qu'un seul poste (dans les pires des cas), ou un seul corps de sortie dans l'administration, espérant probablement y trouver un levier jugé indispensable pour un développement optimal de leur carrière. Le jury est resté très interrogatif devant ce type de « vocation », et il en est résulté une appréciation négative de sa part sur la cohérence de ces parcours.

Il en va de même des enseignants ou universitaires qui se découvrent une vocation administrative après plusieurs années d'enseignement ou de recherche, voire en étant sortis d'une grande école préparant à l'enseignement sans avoir parfois jamais enseigné. Dans le plus grand nombre de cas, une explication, parfois franche, souvent précise, a été fournie au jury. Dans d'autres cas, les candidats sont restés muets sur leurs motivations et sur la cohérence de leurs choix, donnant l'impression de vouloir, au fond, rester d'éternels étudiants ; ce qui n'est pas la meilleure raison d'intégrer l'ENA.

2.1.3.2.2.1. Certains candidats ont enfin souvent opposé trop frontalement « l'intérêt général » et les « intérêts particuliers », donnant l'impression d'un certain manichéisme là où l'analyse de la société doit être plus subtile. L'idée selon laquelle l'État va donner « un sens à leur vie » est en outre contestable.

- *L'intérêt général et les intérêts particuliers*

Sur 197 candidats, le jury a dû entendre au moins 180 candidats déclarer leur flamme au « service public », et privilégier « l'intérêt général » (présumé noble et propre, et réservé à l'État) par rapport aux « intérêts particuliers » (sans doute présumés, par conséquent, peu recommandables, et réservés au secteur privé lucratif). Encore les 17 manquant à l'appel ont-ils dû oublier d'en faire mention dans leur exposé liminaire, alors qu'ils avaient prévu d'en faire état...

Le jury recommande aux candidats futurs de trouver des moyens plus originaux d'exprimer leur vision des choses. On peut certes aimer les mantras et les litanies. Certaines liturgies en font même une grande consommation, au grand plaisir de leurs fidèles. Mais il s'agit ici d'un jury de concours, et non d'une cérémonie religieuse.

Dans la plupart des cas, la discussion a permis d'y voir plus clair sur les motivations et d'atténuer cette analyse fallacieuse.

Mais certains candidats sont restés fixés sur cette opposition entre le lucratif (le mal) et l'intérêt général (le bien). Le jury a dû mobiliser toutes ses forces morales et tous ses engagements de bienveillance pour ne pas les condamner à apprendre par cœur, et en anglais, l'ouvrage célèbre de 1714 « La Fable des Abeilles » de Bernard Mandeville, qui porte comme sous-titre : « Les vices privés font les biens publics ».

Nul ne nie que l'État soit une superstructure très utile, comme le montre, a contrario, l'exemple des pays où il est faible, paralysé ou corrompu. Mais il est tout à fait inquiétant qu'en France au XXI^e siècle, on puisse encore croire qu'il a le monopole de l'intérêt général, alors que c'est toute la société qui y concourt, l'État n'étant en charge que d'en régler le fonctionnement par des lois et une administration.

Il est donc indispensable que les candidats réfléchissent correctement à l'articulation entre l'État et la société civile, en évitant ce genre d'ornières d'où ils peuvent avoir du mal à se relever devant un jury. Qu'ils préfèrent pour eux-mêmes exercer un métier tenant à la régulation plutôt qu'à l'action concurrentielle, qu'ils aient plus d'attraction pour le temps long de la loi ou de la justice que pour temps court des marchés, c'est une affaire de goût, et c'est parfaitement justifiable. Mais pas plus.

- *Le « sens »*

De très nombreux candidats ont cru pouvoir exprimer l'idée selon laquelle le service de l'État « donnerait du sens à leur vie » ou « à leur vie professionnelle ».

Certes, il est possible que la vie ait un sens, et l'homme est tout à fait libre de le rechercher s'il estime qu'il existe.

Mais si l'on garde à l'esprit que des mythologies millénaires et des religions non moins anciennes s'emploient, avec plus ou moins de succès, à en suggérer à l'espèce humaine quelques aspects au travers d'épopées, de paraboles, d'images et de symboles, il semble douteux que l'État moderne puisse le fournir clés en mains à ses fonctionnaires. Lesquels, s'ils s'attendent à un tel cadeau, risquent d'être déçus.

Il conviendrait donc que les candidats soient plus précis sur les limites à poser à de telles déclarations, sympathiques, mais relativement vides ...de sens.

2.1.3.3. La mise en situation

Sans revenir sur les observations d'ensemble mentionnées ci-dessus, trois observations se dégagent de cette phase de l'épreuve.

2.1.3.3.1. *L'expérience, finalement, n'est pas discriminante entre les candidats des trois concours : tout est affaire de bon sens et de compréhension de la situation.*

Le jury a pu très clairement distinguer, et cela indifféremment dans les trois concours, les candidats qui savaient gérer une situation de ceux qui s'y laissaient engluier. L'élément discriminant a été le bon sens dans l'analyse de la situation.

Certains se sont d'emblée mis dans la situation demandée : s'ils étaient sous-préfets, ils n'oubliaient pas de prévenir leur préfet en cas d'incident grave ; s'ils avaient à gérer des agriculteurs ou des chauffeurs routiers en colère, ils se renseignaient sur la raison de ces colères auprès des responsables sectoriels des administrations départementales ou régionales, même quand ils ne savaient pas précisément nommer le service qui en était chargé. Ils savaient que l'administration centrale pouvait également les renseigner. Ils savaient aussi qu'il existe des syndicats, intermédiaires naturels dans ces crises.

Il y a eu dans les trois concours, et parfois de la part de candidats très jeunes, des prestations absolument remarquables de pondération, de réactivité et d'élaboration de scénarios alternatifs, alors même que, de la part de ces candidats du concours externe, on ne pouvait pas présumer une parfaite connaissance des structures administratives de terrain. Au reste le jury ne jugeait pas ce point, mais la qualité d'ensemble du traitement du cas.

D'autres, malheureusement en majorité, n'ont pas su se mettre dans la situation demandée, multipliant les « fausses routes » soit par panique, soit par défaut de maturité et d'imagination, soit simplement faute d'avoir lu le sujet. Quand on est averti d'un accident grave entre un véhicule de police et un jeune de banlieue sensible, on n'appelle pas sur place...la police ! Quand on est averti du blocage d'une manifestation culturelle, on se renseigne sur les raisons de la colère et les possibilités de transaction, avant de faire donner la troupe. Quand un salarié se plaint, on n'oublie pas de prévenir la direction des ressources humaines pour approfondir la question, et on ne se lance pas dans une enquête solitaire sur la seule foi du plaignant. Et quand on change radicalement l'organisation du travail dans une entreprise, même publique, on réunit les représentants du personnel, en évitant de commencer la réunion en leur disant qu'ils sont archaïques.

Paradoxalement, certains candidats n'ont pas songé à mobiliser leur expérience professionnelle sur des cas où elle leur aurait été évidemment utile. Cette situation est inexplicable, sauf par l'effet du stress qui porte les candidats à oublier leur passé et à s'enfermer dans le présent de l'épreuve. C'est ici qu'une préparation serait utile pour les amener à donner le meilleur d'eux-mêmes lors de l'entretien.

2.1.3.3.2. Les candidats ont très souvent géré les situations proposées comme s'ils étaient seuls.

Est-ce par émotion ou par trait de caractère ? De nombreux candidats ont traité les cas comme s'ils étaient seuls à leur bureau, sans personne au-dessus d'eux – le préfet, l'administration centrale, dans certains cas les grands élus locaux-, ni à côté d'eux –les experts, les médecins en cas de crise sanitaire, les directeurs des structures spécialisées départementales ou régionales-, ni face à eux –les syndicats, les manifestants, ni autour d'eux –la presse, l'opinion publique. Tout se passait, selon les candidats les plus insuffisants, dans une sorte de dialogue singulier entre le sous-préfet et la police, dans le cas de crise mettant en cause l'ordre public, ou entre le supérieur hiérarchique et son ou ses subordonnés, en cas de problème de ressources humaines.

Cet écueil est très facile à gérer. Une situation est un jeu d'acteurs. Son traitement implique au départ l'identification des acteurs concernés et l'appréciation de leur valeur ajoutée dans la gestion de la question. Avec un peu de réflexion, tout candidat devrait être capable de surmonter cette difficulté initiale.

2.1.3.3.3. Les meilleurs candidats ont su « scénariser » le développement des situations, mais nombreux restent ceux qui ne le font pas, ou qui le font très mal.

Dans son introduction générale à l'épreuve, le Président des jurys avait indiqué à chaque candidat qu'il devait scénariser la situation c'est-à-dire :

- Choisir s'il le jugeait utile un scénario de départ pour rendre le cas plus concret (s'il est sous-préfet, est en zone urbaine, rurale, périphérique à un grand centre urbain ? s'il est sous-directeur, est-ce une grosse ou une petite sous-direction ? Est-il ancien ou nouveau dans son poste ? etc.)
- Dessiner une arborescence au cours du traitement du cas : « si je fais cela, quelles sont les conséquences possibles, et que faire si je dois faire face à chacune de ces conséquences possibles ? »)

Très rares ont été les candidats qui ont concrétisé d'emblée la situation de départ lorsqu'elle devait l'être. Il en est résulté, le plus souvent, un exposé confus. Les questions du jury ont parfois contribué à préciser les choses, dès la fin de l'exposé du candidat, mais ce défaut initial témoigne une fois de plus de la difficulté des candidats à se mettre en situation concrète de décision.

C'est surtout la présentation de l'arborescence des décisions et de leurs conséquences possibles qui a permis de distinguer les candidats. Nombreux sont ceux qui n'envisagent ces enchaînements que très partiellement, voire pas du tout. Certains, qui ont fourni les prestations les plus décevantes, se sont raidis dans leur attitude de départ sans reconnaître qu'elle menait à une impasse, et, pire encore, sans tenir compte des avis que les membres du jury, dans le jeu de rôles qu'ils tenaient, leur faisaient entendre.

Là encore, des entraînements seraient utiles pour préparer les candidats à cette partie de l'épreuve, ce qui consisterait surtout à les dépassionner devant l'exercice, et non à leur fournir des connaissances ou des techniques qui leur seraient vite inutiles. Ils pourraient aussi bien se faire sous forme orale (jeux de rôles, simulations) qu'écrite (dessin d'un arbre de décision).

2.1.3.4. Les questions d'actualité

Il s'agissait là de la partie la plus « traditionnelle » de l'épreuve.

Comme on l'a dit plus haut, les questions ont porté sur des questions à fort enjeu, toutes parfaitement actuelles, et le plus souvent âprement discutées au sein de l'opinion publique. Les domaines concernés ont été à titre d'exemple :

- La politique nationale (ex : « l'égalité comme objectif de politique publique » ; « le code du travail est-il un handicap pour la création d'emplois ? » ;)
- La politique internationale et européenne (ex : Trump, Poutine, les conflits du Proche-Orient, le Brexit)
- L'économie (ex : Comment expliquer la faible croissance avec des taux d'intérêt aussi bas ? » ; « La liberté des échanges est-elle menacée ? »)
- Les questions de société (ex : les banlieues ; l'égalité des territoires ; les salles de shoot ; les crèches de Noël dans les mairies)
- Les questions institutionnelles (ex : « y a-t-il trop d'élus en France » ; « la réforme territoriale est-elle achevée ? » ; « que penser du système des « primaires » ; « le cumul des mandats »)

Sauf à avoir été désorientés par le quart d'heure précédent, les candidats pouvaient se retrouver en paysage connu durant ce dernier quart d'heure.

D'excellentes prestations ont été reconnues par le jury. Celui-ci n'a pas hésité dans un certain nombre de cas à aller jusqu'à les noter « A+ » à l'unanimité.

D'autres candidats, visiblement épuisés ou ayant eu le sentiment d'avoir échoué dès le début de leur prestation, n'ont répondu que de manière extrêmement succincte aux questions du jury.

D'autres encore n'avaient visiblement pas la culture minimale requise : or le jury avait sélectionné ses questions de manière telle qu'il n'était pas possible d'imaginer qu'un candidat normalement informé, sans même être spécifiquement « préparé », pût ignorer quoi en penser.

Au milieu de ces deux extrêmes, une grosse majorité de candidats n'a cependant pas manifesté de qualités extrêmement marquées pendant ce quart d'heure. Il semble donc utile de leur donner les raisons de leurs notes moyennes ou médiocres. Les trois défauts principaux qui ont frappé le jury sont les suivants :

- L'incohérence

De nombreux candidats ont modifié complètement leur analyse de départ et leurs conclusions à mesure que le jury leur posait des questions sur leur exposé initial. D'autres, ce qui est peut être encore plus préoccupant, ont répondu de deux manières contradictoires à deux questions successives du jury.

Ce dernier a donc apprécié les candidats qui prenaient le temps de réfléchir à leur argumentation, quitte à mettre quelques secondes à rassembler leurs idées avant de répondre, par rapport à ceux qui se lançaient tête baissée dans un raisonnement pour le contredire progressivement par la suite, sans justifier leur position initiale ni du reste leurs déviations progressives.

- La fermeture et l'entêtement

Certains candidats ont manifesté une fermeture totale à toute argumentation, manifestant, alors qu'ils étaient parfois jeunes, une rigidité surprenante.

Tel d'entre eux poserait un acte contraire à une jurisprudence très claire du Conseil d'État, en toute connaissance de cause, mais « le ferait quand même » parce qu'il pense que « c'est bien ». Tel autre cautionne à toute force un dispositif répressif sans citer aucun exemple étranger ; et lorsque le jury l'informe du fait que des législations très différentes sont appliquées dans d'autres pays, il n'en tient aucun compte dans la suite de son argumentation.

Certes, le candidat était appelé à donner son opinion, mais il devait également –et cela avait été précisé à tous les candidats, un à un, par le président- fonder cette opinion et l'élaborer. Ce ne fut pas toujours le cas.

- L'absence d'opinion personnelle

La majeure partie des candidats qui ont été notés de façon « moyenne » à cette partie de l'épreuve l'ont été faute de prendre une position argumentée sur les problèmes soulevés.

Ces questions étaient certes difficiles et sujettes à débat. C'était même la raison pour lesquelles elles avaient été choisies. Mais l'exercice consistait précisément à proposer une position, voire à formuler des recommandations.

Les développements suivaient la plupart du temps un plan en deux parties présentant un « balancement circonspect » : une thèse (ex : « oui, il y a vraiment beaucoup d'élus en France ») ; et une antithèse (ex : « pour autant, les Français sont très attachés à la démocratie locale, dont un échelon essentiel est la commune, les départements et les régions ayant par ailleurs une spécificité incontestable »).

La caractéristique d'un cadre de l'administration est de conclure en concluant sur une position argumentée débouchant sur des perspectives de politique publique.

Or, la plupart du temps, aucune réponse structurée n'a été apportée à la question : « Mais vous, personnellement, qu'en pensez-vous, et que recommanderiez-vous ? ».

Ce sont évidemment ceux qui ont su conclure qui ont été les mieux évalués.

2.1.3.5. La notation

Le jury n'a eu aucune peine à se mettre d'accord sur les zones de notation assez précises de groupes de candidats, ni sur la hiérarchisation des prestations individuelles au sein de ces groupes, aboutissant à une courbe de notes assez dispersée entre 2/20 et 19/20.

Les très mauvaises prestations sont heureusement plus rares que les très bonnes.

Le jury estime en ce qui le concerne qu'au-delà de 13/20, les candidats avaient les qualités nécessaires pour développer une bonne scolarité. Mais l'admission finale ne dépendait pas que de cette épreuve, et les notes obtenues par ailleurs par certains candidats ont pu surprendre le jury de l'épreuve d'entretien, dans un sens comme dans l'autre, lorsqu'il les a découvertes lors de la désoccultation finale.

2.2. L'épreuve collective d'interaction

Jurys :

Concours externe : M^{me} Nathalie ROUX et M. Paul VINACHES, assistés de M. Lionel ROUILLON, examinateur

Concours interne : M^{me} Nathalie ROUX et M. Yves GOUNIN, assistés de M. Amine AMAR, examinateur

Troisième concours : M^{me} Nathalie ROUX et M. François SCHECHTER, assistés de M^{me} Agnès RENARD, examinatrice.

L'épreuve orale collective d'interaction a été introduite en 2015 pour compléter l'épreuve d'entretien en appréciant par une méthode différente les qualités humaines des candidats, leur sens de l'écoute, leur jugement et leur aptitude à travailler en équipe.

Elle consiste en une confrontation de trois candidats qui, sur trois sujets différents, sont alternativement exposants (présentation du sujet et commentaires), « répondants » (réponses aux arguments présentés par l'exposant), et « observateurs » (observations faites au jury sur la qualité de la discussion).

2.2.1. Pour cette seconde année, le jury estime que l'épreuve fonctionne de manière satisfaisante

- Comme en 2015, elle fonctionne bien sur le plan organisationnel et logistique. Le travail fait par l'équipe de l'ENA (cadencement précis des passages, accueil bienveillant des candidats....) engendre efficacité, rigueur et fluidité, permettant ainsi au jury de se consacrer exclusivement à l'exercice de son jugement. L'équipe en est très chaleureusement remerciée ;
- Le jury est constitué de trois personnes (deux en 2015), l'une d'entre elles intervenant dans les trois concours, afin d'assurer l'homogénéité des pratiques. Le passage de deux à trois membres du jury s'est fait aisément, et permet par la confrontation des points de vue, d'évaluer les candidats à l'aune de formations et d'expériences professionnelles diversifiées, ce qui garantit encore un peu plus une appréciation équilibrée et objectivée des prestations des candidats ;
- Les sujets proposés ont permis des échanges construits entre les candidats et le jury a pu apprécier sans difficulté la qualité des échanges et des analyses ;
- Le caractère très éclairant de la succession des trois mises en situation (exposant, répondant, observateur), sur des sujets à chaque fois différents, a été constaté par l'ensemble des membres du jury.
- L'épreuve semble enfin mieux comprise par les candidats.

En 2015, le rapport du jury insistait sur la mauvaise compréhension que beaucoup de candidats semblaient avoir de l'épreuve. Celle-ci se traduisait principalement par:

- une importance excessive attachée à la forme (chronométrage des interventions au détriment du contenu de l'échange, poids excessif donné au langage corporel, aux signes non verbaux....);
- une volonté discutable de ramener toute analyse à la Fonction Publique, au rôle de l'État et des fonctionnaires, à l'actualité immédiate, ou plus généralement à des thèmes estimés susceptibles de plaire au jury, même quand le sujet ne s'y prêtait pas ;
- un souci de mettre en évidence une culture considérée comme « haute » par certains, les conduisant à faire citation sur citation et à mobiliser des références qui pour certains sujets paraissaient bien peu appropriées.

On peut regretter une volonté d'ouverture encore trop limitée parfois (nombres de sujet restent traités sous un angle exclusivement français, et sont examinés par référence au rôle de l'État et du fonctionnaire...), l'absence trop fréquente de mise en perspective historique et géographique pour des sujets qui le mériteraient, et la mobilisation un peu trop systématique des mêmes références académiques aux dépens de références plus variées et personnelles (théâtre, cinéma, littérature, voyages, centres d'intérêts....).

Mais le jury a observé cette année des évolutions qui indiquent clairement que les candidats et ceux qui les préparent ont bien pris en compte les constats faits en 2015 et les conseils qui ont pu leur être donnés dans le précédent rapport du jury.

2.2.2. Le jury a néanmoins observé des comportements qui traduisent une perception encore imprécise de ce qui est évalué par cette épreuve

Les comportements sont paradoxalement de plus en plus stéréotypés, et un certain nombre de travers se manifestent encore trop souvent.

2.2.2.1. Du côté de l'exposant :

- L'exposant accorde parfois une importance démesurée à la forme: une introduction, qui malheureusement n'est pas en toujours en lien avec le sujet ou le développement qui suit, un plan en deux ou trois parties, sans que cela soit toujours justifié par la richesse du raisonnement, et une conclusion qui est trop souvent une redite plus qu'une synthèse;
- Le sujet proposé est souvent décortiqué mot après mot, sans que le candidat prenne du recul ou de la hauteur pour définir les notions sous-jacentes et pour saisir le sens et le ton de la phrase qui lui est soumise ;
- Le sujet est traité sous un angle totalement désincarné ;
- Les idées qui structurent le plan sont faiblement illustrées ou le sont mal à propos.

2.2.2.2. Du côté du « répondant » :

- Le répondant remercie et résume systématiquement la position de l'exposant au début de son intervention sans réelle nécessité, au risque de perdre un temps précieux qui devrait être consacré à l'échange d'idées et de points de vue.
- Certains veulent absolument être d'accord avec les positions de l'exposant, ou au contraire se montrer en opposition, plus par posture que par conviction, parfois sans réfléchir au sens du sujet et sans chercher à mobiliser dans leurs connaissances et leurs valeurs, les idées qui leur permettraient d'apporter une réelle valeur ajoutée à l'échange.
- Certains candidats cherchent absolument à prendre la main pour conclure, l'œil rivé sur la pendule, quitte à faire un résumé de l'échange sans apporter la valeur ajoutée d'une synthèse.

2.2.2.3. Enfin, du côté de l'observateur :

- L'observateur trouve presque systématiquement l'échange "intéressant et fluide", sans être capable de dire pourquoi, démontrant parfois même le contraire en répondant aux questions qui lui sont posées par le jury.
- Beaucoup se sentent obligés de donner leur opinion sur la façon dont le sujet aurait dû être traité, sans que cela soit toujours justifié par le caractère éclairant ou pertinent de leur ajout.
- La plupart décrivent ce qu'ils ont observé, au lieu de l'analyser et ont beaucoup de mal à qualifier de façon synthétique le rôle de chacun et les synergies éventuelles apparues lors de l'échange observé.

Tout cela paraît donc encore souvent artificiel, et le candidat donne le sentiment de se conformer à des règles qui lui auraient été inculquées et qui ne sont pas pertinentes pour que le jury puisse observer vraiment les qualités recherchées. De façon générale, le profil adopté par les candidats paraît bien lisse, trop politiquement correct, trop consensuel, dans un souci de ne froisser personne et de plaire au jury. Les candidats pour une majorité d'entre eux ont beaucoup de mal, même vivement incités par les questions du jury à émettre un jugement, à l'assumer et à le justifier de façon pertinente, mesurée et bienveillante.

2.2.3. Une épreuve qui reste cependant très discriminante

Si beaucoup de candidats s'engagent sans réfléchir dans les travers exposés plus haut, d'autres s'approprient l'exercice d'une façon plus personnelle, prennent des positions sur la base de convictions authentiques et originales en évitant les postures convenues ou stéréotypées et savent montrer de façon naturelle les qualités comportementales qu'ils ont développées ainsi que des valeurs qui les animent.

Ils démontrent par leur analyse et leur comportement dans les trois rôles qui leur sont proposés, leur intérêt pour le travail en équipe, leur capacité à faire émerger le meilleur du collectif auquel ils participent, à entendre les avis des uns et des autres, à exercer leur intelligence des situations, à analyser et à comprendre, à avoir une pensée autonome, à prendre des décisions en situation complexe, à expliquer, à partager, à ouvrir la réflexion, à décider, à exercer leur intelligence des situations, à se montrer solides, engagés, à défendre leurs convictions en entendant celle des autres, à prendre des risques mesurés et à les assumer, à convaincre avec finesse, sens politique et engagement.....autant de qualités qui leur permettront de profiter pleinement de la scolarité que leur offrira l'école.

2.2.4. Le jury tient à indiquer que cette épreuve devrait inciter les candidats et ceux qui les préparent à travailler sur le sens plus que sur la méthode

Le jury a parfois eu le sentiment que les candidats les meilleurs étaient également ceux qui étaient les moins préparés, échappant ainsi à la mise en œuvre de stéréotypes.

Bien sûr, le travail des organismes intervenant dans la préparation de ceux des candidats qui y ont recours peut se justifier. Mais pour qu'il soit profitable aux candidats et pour répondre aux attentes qui sont celles de l'ENA, il paraît souhaitable que des inflexions soient apportés à l'esprit et à la manière dont la préparation à cette épreuve est conçue et organisée.

Il conviendrait tout d'abord de considérer que la préparation à cette épreuve ne doit pas être fondée sur l'application de méthodes formatées, parce qu'il n'y en a pas.

Il faut avant tout que les candidats comprennent l'esprit de l'épreuve en vertu duquel des qualités comportementales sont recherchées, et en quoi ces dernières sont importantes dans leur future carrière.

Ces qualités sont celles qu'on attend d'un futur haut fonctionnaire, disposant de qualités et de valeurs propres à lui permettre d'agir au mieux au service de la collectivité, dans un univers en permanent changement, dans des contextes de plus en plus complexes. Le jury attend de les sentir convaincus de la nécessité d'ouvrir les champs de débat, d'échanger, puis d'entraîner, de mobiliser et de convaincre ceux avec lesquels il aura à travailler.

L'État a bien sûr besoin de profils et de compétences très diverses, et devra toujours s'appuyer sur des experts de hauts niveaux, mettant leur connaissance et leur culture au service d'une réflexion et d'un jugement de très grande qualité.

Mais il aura également besoin de cadres dirigeants susceptibles d'être ouverts sur leur environnement et sur le monde, de prendre du recul quand cela est nécessaire, de hiérarchiser les données à leur disposition, de les analyser avec rigueur, méthode et hauteur de vue, mais également d'innover, d'écouter, de comprendre les sensibilités diverses qui peuvent s'exprimer et de décider. Ils devront mettre en œuvre les orientations retenues et pour le faire efficacement, piloter, entraîner, fédérer et mettre en mouvement. Cela supposera nécessairement d'imaginer des voies alternatives, de gérer des situations conflictuelles, de réagir rapidement, d'exercer leur jugement et d'accepter de le frotter à celui des autres.

Ces différentes qualités ne s'acquièrent pas par des méthodes d'enseignement classique, et en une ou deux années de classes préparatoires. Mais les candidats peuvent s'y exercer cependant en bénéficiant de l'expérience de ceux qui, dans leur carrière, ont déjà mesuré l'importance de ces qualités comportementales. Cela peut être par exemple des responsables ayant exercé des responsabilités de management d'équipe ou de gestion des ressources humaines dans des organisations publiques ou privées, ou dans le milieu associatif, ou ayant eu à intervenir dans le domaine du recrutement, de la gestion ou de la sélection des talents.

2.3. Questions internationales

2.3.1. Concours externe

Jury: M. Bernard VALERO et M^{me} Géraldine GIRAudeau

2.3.1.1. Le jury est très satisfait du niveau général des candidats

À l'exception d'une petite minorité, le jury a observé un niveau très satisfaisant de connaissances générales tandis qu'un groupe d'une quinzaine de candidats a montré un très haut niveau de qualité (aisance à l'oral, qualité de la mise en ordre des idées et des arguments, réactivité aux questions, étendue et précision des connaissances, sensibilité aux questions d'actualité assortie de fondamentaux solides).

Effet, peut-être, de la COP21, les candidats ont montré une grande sensibilité aux questions environnementales. En outre, des concepts et politiques tels que la « diplomatie économique » ou la « diplomatie d'influence » semblent avoir pénétré les esprits.

S'agissant de l'outil diplomatique, français en particulier, (son organisation, ses missions, son histoire, la diversité de ses outils) quelques lacunes sont à relever, mais elles sont sans doute dues à un défaut d'expérience, entraînant une méconnaissance de ce qu'est aujourd'hui la réalité de la diplomatie française.

En règle générale, si les régions et l'actualité du Proche et Moyen Orient, ainsi que du Maghreb, Russie, Chine, États-Unis, sont des sujets que les candidats maîtrisent dans l'ensemble et dans toutes leurs dimensions, les thématiques relevant de l'Afrique sub-saharienne, de l'Amérique latine et de l'Asie (hors RPC), sont un peu moins bien maîtrisées.

2.3.1.2. Les présentations restent néanmoins très convenues.

Le point négatif consiste en ce que le classicisme des présentations lors du traitement des sujets soit impressionnant.

Si cette méthode est efficace, car posant les axes et points de repère utiles à la compréhension et à la clarté de l'exposé, elle présente l'inconvénient de l'uniformisation des exposés et, partant, des profils de leurs auteurs, en laissant peu de place à la personnalité du candidat. Si celui-ci reste ainsi dans sa zone de confort et si le jury peut prendre la mesure de ses connaissances et de sa maîtrise du sujet, cette uniformité rétrécit l'espace sur lequel les examinateurs pourraient entrevoir la personnalité du candidat ce qui, somme toute, est une dimension importante, même si elle est mineure, d'une épreuve orale.

2.3.1.3. S'agissant de l'organisation et du déroulement des épreuves, le jury souhaite faire deux remarques :

- L'une porte sur le professionnalisme remarquable de l'équipe d'assistants, qui, chaque jour, règlent à la perfection et au millimètre, le ballet des candidats et du public ; qu'ils en soient remerciés.
- L'autre concerne le très court laps de temps (5 minutes) entre la sortie d'un candidat à la fin de son oral et l'entrée en salle du suivant, ce qui laisse fort peu de temps au jury pour se concerter, porter des appréciations et s'accorder sur la note. Un léger allongement des temps de délibération entre deux candidats serait certainement appréciable.

2.3.2. Concours interne

Jury: Mme Hélène TIGROUDJA et M. Nicolas NIEMTCHINOW

Trois remarques principales sont à formuler.

2.3.2.1. La première concerne le temps de préparation qui est laissé aux candidats : il apparaît trop court.

Les candidats ne disposent que de 10 minutes de préparation, ce qui ne favorise pas, loin s'en faut, l'analyse approfondie, réfléchie et critique de la question traitée. Cela ne peut que se ressentir ensuite lors de l'exposé.

2.3.2.2. La deuxième remarque est liée à la première et concerne le niveau global des candidats.

Ces derniers n'étaient pas toujours correctement préparés à l'épreuve - notamment au regard de l'actualité internationale de l'année en cours (ou des deux dernières années) - et ont été vite déstabilisés par des questions liées précisément au monde qui les entoure. Or, le jury a délibérément évité des interrogations trop centrées sur les aspects juridiques des relations internationales pour davantage apprécier la culture des candidats en matière de relations internationales.

Sur un plan plus général, et pour tenir compte des lacunes constatées, il faudrait recommander aux préparateurs au moins deux choses :

- la première, de savoir situer géographiquement et historiquement les principaux lieux de conflits actuels (Syrie, Géorgie...).
- La seconde d'actualiser leurs connaissances.

Sur ce dernier point, le jury a eu trop souvent affaire à des candidats qui avaient une connaissance datée des grandes questions internationales (la question chinoise, l'Afrique, ou bien encore le rôle et la place de la France dans les Relations internationales). Un décalage dans le temps de 20 ans a pu être parfois constaté, les candidats exposant les sujets avec des références des années 1990 (voire antérieures). Au surplus, trop souvent également, les candidats avaient une connaissance très superficielle des enjeux géopolitiques actuels. Or, un futur haut fonctionnaire français ne peut plus et ne doit plus méconnaître ces grands enjeux internationaux, de même que leurs aspects géopolitiques de base (par ex. liés à la Chine, aux Nations Unies, à la Russie, au terrorisme, à la justice pénale internationale...).

2.3.2.3. La dernière remarque concerne la qualité de la discussion qui a suivi l'exposé de dix minutes.

Le jury a été frappé de constater que trop souvent, les candidats n'osaient pas donner leur avis éclairé, critique et réfléchi sur les questions posées, et se contentaient de partager des connaissances présentées sous forme de « fiches » apprises par cœur. Peut-être faut-il insister auprès des préparateurs sur le fait que cette épreuve ne consiste pas à faire état de ses connaissances de manière scolaire, mais à prouver au jury que l'on peut réfléchir, en quelques minutes, sur les grands enjeux internationaux et cela, sans clichés ni pensée unique.

2.3.3. Troisième concours

Jury : Mme Patrizianna SPARACINO-THIELLAY et M. Julian FERNANDEZ

Le jury de l'épreuve questions internationales constate l'hétérogénéité du niveau des candidats admissibles. Les profils apparaissent dans l'ensemble moins formatés par les différentes préparations aux concours que ceux qui se présentent à l'externe ou à l'interne. Il en résulte une plus grande variation dans les plans adoptés ou dans les remarques introductives.

Des prestations furent excellentes, d'autres très insuffisantes. Le jury s'est étonné que certains candidats discutent de leur sujet sans manifestement suivre un quelconque plan. Surtout, nombre de candidats semblent ne pas avoir suffisamment connaissance de l'actualité, et peinent également à mobiliser quelques repères historiques pour éclairer le traitement de leur sujet.

Enfin, le jury regrette, pour sa part, que le programme de l'épreuve ne réserve qu'une place infime aux questions de droit international, ce qui paraît à contretemps de l'évolution des relations internationales et des axes forts de la diplomatie française.

2.4. Union européenne

2.4.1. Concours externe

Jury : Mme Delphine DERO-BUGNY et M. Nicolas-Jean BREHON

2.4.1.1. Connaissances

Dans l'ensemble le niveau des candidats est correct. Les candidats sont correctement formés sur les aspects institutionnels de l'Union européenne et ont des connaissances sur les questions relatives aux politiques de l'Union européenne. Ils sont en revanche moins bien formés sur certains aspects, et notamment sur ceux relatifs au marché intérieur (les quatre libertés de circulation) et à la concurrence (ententes, abus de position dominante, aides d'État).

Dans l'ensemble, néanmoins, les connaissances restent souvent trop générales. Les candidats apprennent sans toujours comprendre.

Enfin, les questions d'actualité ne sont pas toujours maîtrisées.

2.4.1.2. Exposés

Presque tous les candidats ont réussi à tenir le temps qui leur était imparti pour l'exposé. Mais les présentations manquent souvent d'originalité et, la plupart du temps, ne révèlent pas un véritable effort de réflexion sur les questions posées. Les présentations sont souvent trop scolaires et reposent sur des plans très (trop) classiques.

2.4.2. Concours interne

Jury : M^{me} Anne-Marie TOURNEPICHE et M. Serge GUILLON

Les analyses ci-dessous portent sur les prestations des candidats auditionnés dans le cadre du concours interne 2016. L'évaluation de l'exposé sur un sujet a toujours été pondérée par la prise en compte de sa difficulté. Les questions ont toujours été très variées afin d'apprécier à la fois les connaissances et les capacités de réflexion sur l'ensemble du programme.

2.4.2.1. Les conditions de l'épreuve influencent le comportement des candidats

Comme pour le concours externe, la durée de la préparation (1 heure) et les conditions (mise à disposition des traités dans une version permettant d'identifier les apports du traité de Lisbonne et de deux recueils de jurisprudences commentées) influencent les prestations. Elles permettent en effet à la quasi-totalité des candidats de présenter un exposé introductif structuré et d'une durée de 10 minutes. Les candidats possédant de nombreuses lacunes sur le sujet tentent de les masquer en nourrissant leur exposé de citations d'articles des traités et de jurisprudences sans toujours le faire de façon appropriée. Un temps de préparation plus court (une demi-heure) et sans documents permettrait de mieux discriminer ceux qui maîtrisent le sujet de ceux qui cherchent, mais sans y parvenir, à donner le change au jury grâce aux conditions de préparation.

2.4.2.2. *Le niveau général de connaissance et d'analyse est très insuffisant*

Le jury a auditionné quelques excellents candidats. Mais nombreux sont ceux qui ne maîtrisent pas les connaissances de base. Étrangement pour des candidats possédant une expérience administrative, certains donnent le sentiment de découvrir cette matière et commettent des erreurs majeures sur des points fondamentaux. Outre un niveau général de connaissances techniques très insuffisant, et alors même que le jury faisait preuve d'une exigence raisonnable correspondant à ce qui est attendu de candidats au concours de l'ENA, des problèmes particuliers méritent d'être mentionnés.

- Des connaissances non actualisées et parfois datées.

Certains candidats présentent des connaissances anciennes alors que la matière est très évolutive. L'actualité ne semble pas toujours suivie ainsi qu'en témoigne l'incapacité de certains à répondre à des questions simples sur l'espace Schengen, les migrations, la lutte contre le terrorisme etc.

- Une difficulté à mettre en perspective les sujets.

Ces derniers sont présentés en dehors de leur contexte historique, géographique, culturel...L'importance de l'histoire de la construction européenne, mais aussi de celle de chaque État membre, pour la compréhension des débats actuels est négligée. C'est également vrai de la géopolitique, de la démographie, de l'économie, de la culture etc.

- Une prudence excessive ou une incapacité à prendre de la hauteur face aux questions impliquant une réflexion personnelle sur les questions européennes.

Les candidats donnent le sentiment de présenter l'Union européenne comme un ordre établi qui ne pourrait être différent. De plus, nombreux sont ceux qui expriment des idées préconçues ne correspondant pas à l'Europe réelle. Bien que déjà fonctionnaires, ils donnent donc le sentiment de ne pas connaître l'importance de ces questions pour les administrateurs.

- Une incapacité à comparer le droit interne et le droit de l'Union européenne.

Des questions sur des comparaisons simples (Parlement européen et parlement français, budget de l'Union européenne et budget de l'Etat en France par exemple) mettent en difficulté la plupart des candidats, révélant des connaissances acquises sans réflexion personnelle.

- Une tendance à présenter des connaissances non maîtrisées.

Nombreux sont les candidats qui récitent des fiches, utilisant tous les mêmes formules, en étant ensuite incapables d'expliquer et de justifier leur affirmation (Exemples : « la zone euro n'est pas une zone monétaire optimale », « il faut créer un trésor européen » etc).

2.4.2.3. *Certains thèmes constituent de véritables « trous noirs »*

Sur certains thèmes, les lacunes des candidats, y compris sur des connaissances de base, sont telles, qu'on peut les comparer à des « trous noirs » pour les candidats. Il s'agit en particulier des sujets suivants,

- Le fonctionnement réel du système décisionnel.

La connaissance du système décisionnel est abstraite et théorique. Celle du Parlement européen est lacunaire. La plupart des candidats ignorent le processus réel de décision, le jeu des acteurs privés ou publics, l'importance de l'analyse des enjeux et des stratégies d'alliance etc. Le rôle et le rattachement du ministre délégué ou secrétaire d'État en charge des affaires européennes sont souvent ignorés. Il en est de même du SGAE.

- Les groupes d'intérêts.

Ces acteurs majeurs du système européen sont méconnus de la plupart des candidats alors même qu'ils sont spécifiquement mentionnés dans le programme et qu'ils jouent un rôle de plus en plus important.

- Les aspects concrets des politiques européennes.

Le droit institutionnel semble encore privilégié par rapport au droit matériel dans la préparation des candidats. Cela explique sans doute que la plupart des candidats se révèlent incapables d'illustrer les politiques par des exemples concrets y compris pour les politiques les plus importantes sur le plan budgétaire (politique agricole commune et politique de cohésion). De rares candidats se sont en revanche révélés très savants y compris sur des politiques peu connues (pêche, emploi par exemple).

2.4.3. Troisième concours

Jury : Mme Valérie MICHEL, M. Etienne de PONCINS

23 candidats ont passé l'épreuve de questions européennes.

De manière générale, si l'on excepte quelques cas d'impréparation manifeste, le niveau des candidats est, dans l'ensemble, satisfaisant, en ce sens que les données essentielles du programme sont acquises.

Néanmoins, il est regrettable que dans leur quasi-totalité, les candidats ne soient pas en mesure de prendre appui sur l'actualité pour étayer leurs propos.

Il en résulte un traitement des sujets qui n'atteint pas ce qui était attendu par le jury d'un candidat à l'ENA : les questions sont souvent traitées « à plat », sans prise de recul ni mise en perspective au regard des grands enjeux de pouvoir au sein de l'Union européenne. Cette faiblesse est en outre accentuée par une crainte des candidats, peu compréhensible, quant à la formulation de pensées/jugements/positions personnels. Il doit être rappelé que les positions personnelles sont attendues et que, quand bien même elles donneraient lieu à discussion, les candidats ne sont pas évalués sur leurs convictions mais sur leur capacité à en débattre.

Dans certains cas, cette faiblesse est en outre aggravée par une mauvaise utilisation des documents mis à disposition : ces documents doivent être pris pour ce qu'ils sont, à savoir permettre de retrouver des données essentielles maîtrisées par les candidats et non remplacer l'acquisition des connaissances.

3. LANGUES

3.1. Anglais

3.1.1. Concours externe

Jury : Mme Chantal SCHUTZ et M. Daivy BABEL

L'objectif de l'épreuve consiste à évaluer la capacité du candidat à s'exprimer dans une langue claire et de bonne tenue et à échanger avec les interrogateurs sur les aspects de la culture anglo-saxonne à laquelle introduisent les textes. Les thèmes des documents restent liés à l'actualité des pays anglophones et du Commonwealth, couvrant des questions sociales, politiques, économiques et environnementales.

Les interrogateurs sont attentifs à la qualité de l'anglais et de l'entretien. Les questions sont destinées à permettre au futur énarque d'argumenter, de mettre en perspective et de développer un point évoqué par le texte. Sans qu'il soit question d'encyclopédisme, la culture générale et la connaissance plus spécifique des pays anglophones sont nécessaires à la réussite de l'épreuve.

La capacité du candidat à mobiliser une langue variée, authentique et riche pour transmettre la plus naturellement possible idée et analyses suppose en premier lieu une compréhension, sur le plan sémantique, des questions posées (il convient de maîtriser le sens d'expressions ou termes courants tels que « to account for », « rationale », « to elaborate on », « to qualify »...), mais aussi des enjeux des textes.

Les candidats sont encouragés à saisir les occasions fournies par le jury de relier les documents à des questions connexes ou d'approfondir les tenants et les aboutissants d'un sujet. Les interrogateurs ont aussi apprécié la capacité à préciser ou à rectifier un jugement ou une analyse ; les textes proposés s'articulent souvent en effet autour d'un point de vue, d'une prise de position ou d'une interprétation, qu'il convient de faire ressortir puis de nuancer lors de la présentation ou de la discussion.

Bien entendu, les fautes récurrentes de prononciation, de grammaire et de lexique nuisent à la fluidité de la discussion. Si l'apprentissage de locutions en vue de l'épreuve est indispensable (sans qu'il faille chercher à « placer » des expressions, ce qui peut rendre le discours artificiel), rien ne remplace, par conséquent, la sensibilité à la culture et à l'actualité anglo-saxonnes. On ne saurait trop recommander une lecture assidue de la presse (The Guardian, The Economist, The Washington Post, The Independent, The New York Times,... dont sont souvent tirés les extraits donnés aux candidats).

Le jury a constaté avec satisfaction qu'un grand nombre de candidats semblait très bien préparé à l'épreuve d'anglais, ce qui a pu donner lieu à plusieurs prestations brillantes voire excellentes, aussi bien par la qualité d'expression que par la pertinence des réponses et la richesse des échanges.

Quelques remarques pour les futurs candidats :

Attention à la durée de l'exposé, qui ne doit être ni trop court (inférieur à 5 minutes) ni trop long (plus de 10 minutes).

Ne pas perdre de vue l'importance de la lecture, qui impacte la première impression du jury. La prononciation, le débit, le rythme et l'intonation sont des facteurs très importants dans la communication.

Il n'est pas forcément utile de commencer le commentaire par un rappel mécanique du titre de l'article, de la date et du journal dans lequel il est paru. Il nous paraît beaucoup plus efficace par exemple de le nommer en conclusion de l'introduction, en mentionnant au passage la ligne politique du journal si on la connaît, et en expliquant ainsi l'orientation de l'article. A tout le moins il sera plus élégant de mentionner l'information au détour d'une phrase du type « in this article published by... on..., such and such an issue is discussed... » etc.

Les candidats sont encouragés à souligner les allusions, citations, jeux de mots ou références culturelles qu'ils identifient, notamment dans le titre de l'article, si elles sont pertinentes pour la compréhension et le commentaire. Mais ils ne seront pas pénalisés s'ils ne les ont pas relevées.

Les examinateurs ont remarqué plusieurs types d'approche chez les candidats, certains proposant un résumé assez conséquent suivi d'un commentaire, d'autres préférant un résumé analytique où le commentaire se déroule au fur et à mesure de l'exposé. On rappellera ici que l'épreuve ne comporte désormais plus de résumé : seule une rapide synthèse est obligatoire en introduction, et c'est le commentaire qui prime. Il est dès lors loisible de suivre l'ordre du texte ou bien de redistribuer les thématiques selon un ordre propre au candidat. Il importe néanmoins de démontrer une compréhension fine du document et de ne pas éluder les points mal compris. On évitera cependant de citer de longues portions du texte, qui peuvent vite faire tourner l'exposé à la paraphrase.

On rappellera enfin quelques erreurs récurrentes lors de la présentation qu'il faut prendre soin d'éviter :

a resume au lieu de a summary

confusion entre economy et economics

In a first time, I will...*

on a second time*

second of all*

accused to be*

prevent to do*

refrain to*

it reminds me of (souvent mal construit)

actual

confusions entre implied/involved/implicated; critic/critique/criticism; politics/politicians; will/willingness

performant*

work* conditions

informations*

to do mistakes*

Quelques points de prononciation:

To focus; also (souvent prononcé comme although), to encourage; to develop (accents toniques); the Guardian; a régime

3.1.2. Concours interne

Jury : Mme Sophie-Hélène CIMON et M. Christopher GLEDHILL

-Pour les épreuves internes d'anglais, il convient de remercier encore une fois les coordinateurs qui ont régi avec sang-froid et efficacité face à un imprévu le premier jour (retard d'un des examinateurs) !

- Les examinateurs ont été surtout impressionnés par les candidats qui se sont investis dans un véritable dialogue, tout en prenant le soin d'exposer leurs positions personnelles sur un grand nombre de sujets qui ne correspondaient pas forcément à leurs domaines de prédilection.

- Les examinateurs ont remarqué que certains candidats répondent aux questions du jury avec beaucoup d'assurance sans nécessairement se soucier de la grammaticalité ou même de la cohérence de leurs propos, tandis que d'autres semblent plus réticents et donnent l'impression d'hésiter afin d'employer des structures linguistiques plus soignées. Si ces différences de style sont parfois irréconciliables et difficiles à comparer sur le plan de la notation, les deux examinateurs ont privilégié autant que possible les candidats qui ont pris le temps d'exposer leurs opinions avec clarté et pertinence.

- Le choix des articles portaient sur des questions d'actualité de la presse anglo-saxonne, tels The Guardian, The Economist, The Globe and Mail ou The New York Times, voire de sites web d'information par exemple Huffington Post, Wired, ou The Conversation. On y trouvait un choix très divers de sujets (environnement, politique, problèmes de société, crises internationales ou nationales, questions d'économie, de science ou de technologie...). Cette presse est facilement accessible à de futurs candidats qui préparent ce concours. Une lecture régulière, dans divers domaines, est à encourager.

3.1.3. Troisième concours

Jury : Mme Gabrielle SMART et M. Christopher ROBINSON

Contenu de l'épreuve

L'épreuve consiste en l'étude d'un texte extrait de la presse anglophone, et traitant de thèmes d'actualité politique, économique, culturelle ou scientifique.

Le candidat dispose de 15 minutes de préparation, suivies d'un entretien de 30 minutes avec le jury. On attend du candidat qu'il restitue le document dans ses grandes lignes et montre qu'il en a compris les enjeux, puis qu'il soumette un commentaire personnel, étayé par des exemples précis. L'ensemble de cette première partie ne peut excéder 10 minutes, afin de permettre ensuite un échange plus spontané avec le jury.

L'ensemble de l'épreuve doit permettre d'apprécier le degré de compréhension du document, les capacités d'analyse et la culture générale du candidat, ainsi que la précision de la langue et la capacité à communiquer avec un interlocuteur de façon claire et intelligible.

Une connaissance solide des médias anglophones et une maîtrise des grands thèmes d'actualité sont évidemment requis pour des futurs énarques : nous encourageons donc les candidats à consulter régulièrement les sources multiples d'information (Par exemple, The Guardian, The Economist, The Washington Post, The New York Times) afin de préparer au mieux cette épreuve.

Déroulement de l'épreuve

Nous soulignons que l'un des objectifs principaux de cette épreuve est d'établir une véritable situation de communication avec le jury.

Il est d'abord demandé au candidat de lire à haute voix quelques lignes du texte, afin de vérifier la qualité et l'aisance de la langue parlée.

Ensuite le candidat est invité à commenter le texte, avec l'approche qui lui convient (analyse, commentaire, développement sur un sujet connexe) pour une présentation qui n'excèdera pas 10 minutes. Au-delà, le jury peut interrompre le candidat afin de ménager le temps nécessaire aux questions. L'objectif de cet échange n'est pas de déstabiliser le candidat, mais de lui permettre d'approfondir sa réflexion, de préciser ou de compléter un aspect de son commentaire. Il est souhaitable de veiller à répondre aux questions posées de façon étoffée, en utilisant des exemples précis pour étayer son argumentaire. Nous recommandons vivement une fois de plus d'éviter les lieux communs, les stéréotypes, les prises de position non étayées et les généralisations.

Le candidat peut être amené à défendre ou à opposer l'opinion exprimée dans l'article et, dans tous les cas, à en développer les idées afin d'échanger par la suite avec le jury.

L'entretien sert donc à évaluer la capacité du candidat à saisir l'ensemble du propos dans sa subtilité, et à pouvoir décrypter le contenu implicite, autant d'un point de vue linguistique que culturel.

Qualité de la langue orale

- Lexique

Il est attendu du candidat qu'il utilise un vocabulaire pertinent, varié et adapté au sujet proposé.

Nous rappelons quelques erreurs très fréquentes à éviter à tout prix:

Les barbarismes: * a représentant, To *success, *to critic

Les calques: *US and Cuba were disagree, * When he get to the power, *scolarity

Les confusions: To win et to earn, helps et aids, economic et economical, economy et economics, imply et involve, benefits et profits

Nous mettons les candidats en garde contre l'utilisation de phrases 'prêtes à l'emploi' : the crux of a problem, a burning issue, in a nutshell

Il est utile de mémoriser les mots de liaison qui vont aider à structurer les présentations et participer à la clarté du propos. A éviter: 'In the first time', 'In the second time' à la place de 'To start with', 'First', 'Then'.

- Grammaire

Beaucoup de candidats font encore des erreurs sur l'emploi des articles avec les noms de pays (*the Cuba) ou de personnes (*the President Obama).

Attention aux noms indénombrables dont l'utilisation est souvent erronée (*the informations, *the peoples pour people, *the advices).

Attention à l'usage des pronoms (He ou she à la place de it)

Formes verbales

Nous encourageons les candidats à mobiliser les formes complexes, qui témoignent d'une connaissance solide de la langue. Ainsi, il ne faut pas hésiter à utiliser des auxiliaires de modalité: 'It might have occurred' pour 'Maybe it occurred' ; be + ing et have + EN lorsque c'est requis afin d'éviter des formes telles que '*This is the case since 1992'.

Attention à la structure spécifique de verbes comme 'want sb to do sth', 'explain to you that...', 'agree with sb', 'reproach sb with sth'.

- Phonologie

Cette épreuve est une épreuve de langue orale : les membres du jury soulignent que certaines déformations récurrentes nuisent à l'intelligibilité du propos, et méritent d'être mentionnées.

Les problèmes principaux viennent des accents toniques, souvent déplacés (*Develop, *Florida, *Cuban), et de la prononciation de certaines voyelles (/a/ au lieu de /I/ pour written). Il est souhaitable de veiller, lorsque l'on mémorise un mot, à apprendre également sa prononciation.

Quelques erreurs récurrentes à éviter

/s/ final sur les désinences (3e personne du singulier)

/d/, /t/ /Id/ pour la marque du passé simple ou du participe passé (*Result is not totally achieve)

Conclusion

Le jury a noté cette année que bon nombre des candidats ont fourni un visible effort de préparation, tant linguistique que méthodologique. La plupart ont témoigné de solides compétences linguistiques mais aussi d'une connaissance subtile du monde anglophone, et nous les félicitons. Nous insistons à nouveau sur le fait que cette épreuve ne peut qu'être facilitée par un travail régulier impliquant la lecture régulière et la prise de notes sur la presse anglophone.

3.2. Allemand : rapport commun aux trois concours

Jury : M. Laurent DEDRYVERE et Mme Sibylle SAUERWEIN

Conseils et observations :

- lecture régulière des périodiques germanophones, ne pas se cantonner à l'Allemagne !
- écoute de journaux radiophoniques ou de la télévision afin d'habituer l'oreille à des rythmes de parole divers et améliorer la compréhension orale.
- travailler la précision, tant au niveau des structures grammaticales qu'en ce qui concerne l'apprentissage du vocabulaire.
- bien connaître les structures de base comme par ex. le passif (et les participes nécessaires pour le former !!!), le genre et le pluriel des noms communs les plus courants ou encore la manière de présenter une date en allemand, manière différente de l'anglais : im Jahre 1999 ou bien 1999, sans préposition !

Le jury d'allemand a observé globalement un niveau semblable, voire meilleur, que celui des candidats de l'année précédente.

3.3. Espagnol : rapport commun aux trois concours

Jury : Mme Ana Maria RODRIGUEZ et M. Stéphane PATIN

3.3.1. Corpus de textes sélectionnés

Le corpus de textes sélectionnés présentait des thématiques contemporaines de nature sociétale et civilisationnelle de l'aire hispanique, qu'elle soit péninsulaire ou outre-Atlantique. Parmi les thématiques choisies, figurent, par exemple :

- les relations extérieures Cuba/Etats-Unis ;
- les relations extérieures Etats-Unis / Amérique latine ;
- les mouvements indépendantistes en Espagne ;
- la numérisation et l'ubérisation de la société ;
- la dictature chilienne et ses répercussions actuelles ;
- La situation actuelle au Venezuela ;
- l'image de la monarchie espagnole dans la société espagnole...

3.3.2. Bilan et conseils

Il est utile de préciser qu'il n'existe pas d'évaluation différenciée entre les trois concours (concours externe, concours interne et concours 3e voie).

La note moyenne de ces trois concours reste homogène et satisfaisante (autour de 13,5/20) ce qui signifie que les candidats se présentent à l'épreuve avec un niveau de langue satisfaisant dans l'ensemble.

Cependant, l'amplitude des notes est assez importante et témoigne d'une préparation et d'une prestation inégales tant au niveau linguistique que culturel et historique.

A ce propos, pour les candidats les faibles, le jury a pu déplorer un manque de préparation avéré, un niveau de langue médiocre et une méconnaissance flagrante de notions culturelles hispaniques incontournables, à savoir :

- une méconnaissance ou des confusions au sujet du contexte socio-culturel et/ou socio-historique relatif à l'aire hispanique (Espagne et Amérique Latine) ;
- de nombreuses maladresses liées à la langue espagnole telles que des déplacements d'accent tonique (*cumplío, europeos), des erreurs phonologiques (confusion entre [Z] S, r non roulé, s sonore), des gallicismes et d'autres barbarismes (*emprenarios, lengua *catalaña,, *ha la voluntad, *violente etc.), quelques emplois erronés du subjonctif (*para que acuden, *no creo que es un problema, etc.), la confusion ser/estar (los dos *son en una campaña / *es a favor), ou de por/para (* Por Raúl Castro,...)
- usage fautif des prépositions (muro *a la frontera, pensar *a)

- le recours exclusif à la paraphrase en guise de commentaire
- la pauvreté lexicale (cosas, todo eso etc.) et syntaxique (no hay, el problema es)
- un registre inadapté (*una pelí, el mercao laboral, un poquito, tutoiement du jury).

A contrario, le jury n'a pas hésité à attribuer d'excellentes notes (19/20, 20/20) lorsque les deux parties de la prestation remplissaient très honorablement les exigences de l'épreuve, à savoir :

- une première partie de la prestation, d'une durée pouvant aller jusqu'à dix minutes, qui témoignait :
- d'une lecture fluide d'un passage de l'article de presse.

Cette phase constitue un moment privilégié pour évaluer la prononciation, l'accentuation et l'intonation du candidat ;

- d'une correction phonologique (accentuation, prononciation et intonation), syntaxique et lexicale.

À cet égard, le jury a bonifié un vocabulaire riche et précis adapté au contexte évoqué dans le texte.

Le jury attend, en effet, du candidat au concours d'admission de l'ENA :

- une réflexion problématisée découlant des enjeux de l'article proposé
- une organisation claire des idées avec une argumentation référencée par des exemples précis et des illustrations contextuelles venant à propos.
- Une deuxième partie de l'épreuve constituée par un entretien, d'une durée maximale de 20 minutes, laissant apparaître les compétences suivantes :
- l'aisance et la réactivité du candidat à interagir ;
- la pertinence argumentative étayée par des exemples précis tirés de la culture hispanique.

En effet, une importance particulière est accordée aux capacités du candidat à restituer clairement des connaissances culturelles lui permettant d'approfondir son argumentation mais aussi à préciser certains aspects de son commentaire et à élargir le débat de façon personnelle.

3.4. Russe

Jury : Mme Marina SCHULTHEISS et M. Cédric PERNETTE

Au titre de la langue russe, le jury propose aux candidats des textes d'actualité, le plus souvent tirés de la presse généraliste très récente, sur des thèmes politiques, sociaux ou économiques. Les membres du jury attendent du candidat qu'il possède une connaissance suffisamment fine des réalités de la Russie contemporaine pour proposer une analyse pertinente et objective des problématiques soulevées dans le document.

On attend du candidat qu'il synthétise dans un russe correct et fluide l'ensemble des lignes de force du texte, puis qu'il en fasse un commentaire construit. La langue utilisée doit être claire et précise, exempte d'erreurs langagières graves, et de registre neutre.

À l'issue de la prestation du candidat un échange s'engage avec les membres du jury, au cours duquel sont évaluées les capacités du candidat à dialoguer, à affiner sa pensée ou à émettre un point de vue personnel.

On ne peut que conseiller aux candidats désireux de se préparer à cette épreuve de consulter avec assiduité la presse russe contemporaine, et de se tenir informés des grands débats qui traversent la société russe actuelle. En outre, seul un travail régulier et soutenu sur les principales difficultés phonologiques, morphologiques et syntaxiques de la langue russe pourra permettre d'éviter les écueils sur lesquels achoppent encore trop de candidats.

3.5. Italien (rapport commun aux trois concours)

Jury : Mme Ada TOSATTI et M. Francesco ARRU

Cette année, sept candidats se sont présentés.

On constate donc de nouveau une augmentation des effectifs, après une baisse l'année dernière (7 candidats en 2012, 6 en 2013, 4 en 2014 et 2 en 2015).

Le niveau de préparation des candidats était à peu près équivalent, à une exception près. Six candidats sur sept ont obtenu des notes supérieures à la moyenne : bonne compréhension des sujets proposés, maîtrise linguistique satisfaisante leur permettant de s'intégrer et interagir sans grandes difficultés dans un contexte professionnel en langue étrangère, bonne capacité à répondre aux questions et aux sollicitations du jury.

De plus, le jury a apprécié les connaissances des candidats relatives aussi bien à la culture et à l'histoire de l'Italie contemporaine qu'aux principales questions d'actualité telles qu'elles apparaissaient dans les sujets proposés : politique de la famille et évolutions de la société, impact de la crise économique et des événements internationaux sur l'ensemble de la société italienne, relations entre France et Italie, caractéristiques particulières de l'Italie contemporaine.

Les principales difficultés ont été relevées dans l'utilisation de structures linguistiques complexes, l'incapacité à organiser la présentation du texte, la confusion et l'approximation dans l'argumentation lorsqu'on répond aux questions du jury.

Afin de bien se préparer à l'épreuve orale de ce concours, il est conseillé de mieux approfondir la connaissance syntaxique, grammaticale et lexicale de la langue italienne au travers notamment d'une pratique régulière se basant sur la fréquentation des principaux médias écrits et audiovisuels. On ne saurait trop conseiller aux candidats de profiter des ressources disponibles en ligne, et notamment les textes, vidéos et enregistrements audio que l'on peut consulter sur les sites des principaux media italiens.

3.6. Portugais et chinois

Compte tenu du très faible nombre de candidats, il s'agit d'appréciations individuelles qui n'ont pas à figurer dans un rapport public.